

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

(9^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 6 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT

1. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 3847).

MM. Tinseau, de Lipkowski,
Guy Vadepied,
Baumel,
Dhaille,
Fourré,
Lancien,
Gérard Bapt,
Roger Rouquette,
Duraffour.

MM. Mauroy, Premier ministre; Couve de Murville, Daillet,
Cheysson, ministre des relations extérieures.

Clôture du débat.

2. — Dépôt de rapports (p. 3861).

3. — Dépôt d'avis (p. 3861).

4. — Ordre du jour (p. 3861).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE ETRANGERE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique étrangère.

La parole est à M. Tinseau.

M. Luc Tinseau. Monsieur le président, monsieur le ministre des relations extérieures, mes chers collègues, M. le Premier ministre a rappelé cet après-midi les grands principes de la politique extérieure de la France. Ces grands principes, M. le Président de la République les avait très clairement énoncés à Mexico le 20 octobre 1981.

Il déclarait : « Appliquer à tous la même règle, la même droit : non ingérence, libre détermination des peuples, solution pacifique des conflits, nouvel ordre international ».

Le 1^{er} décembre 1981, lors du voyage officiel du Président de la République en Algérie, la déclaration commune franco-algérienne stipulait entre autres :

La France et l'Algérie « appellent au respect scrupuleux de l'égalité des Etats, de leur souveraineté, de leur intégrité et de leur identité nationale... »

« Elles dénoncent toute forme d'ingérence, toute tentative d'asservissement des peuples et condamnent l'impérialisme, le racisme et l'apartheid. »

Les principes de cette politique étant posés, le Gouvernement s'est-il donné les moyens de sa mise en application ?

La France conduit depuis mai 1981 une politique indépendante, indépendante des deux blocs, et ce dans le respect de ses alliances. Respect vis-à-vis des alliés européens, mais également vis-à-vis des Etats africains avec lesquels notre pays a passé des contrats de coopération ou de défense.

Jamais, depuis mai 1981, à aucun moment, la France n'a failli à sa mission. Peut-on en dire autant de la politique passée, messieurs les censeurs d'aujourd'hui ? Je crois que vous avez la mémoire bien courte, à moins qu'elle ne soit sélective. Quelle fut exactement la politique française à cette époque ? Il me semble nécessaire de présenter un bref historique de la guerre du Tchad et du rôle que la France a joué.

Ce conflit entre dans sa dix-huitième année. La première intervention militaire française est décidée par le général de Gaulle il y a quinze ans. Les troupes françaises reprennent la bande d'Aouzou aux gardes nomades Toubous qui s'étaient révoltés contre le régime de M. Tombalbaye. Cette action ponctuelle s'avère insuffisante et, en avril 1969, le président Tombalbaye, conformément aux accords de défense de 1960, demande l'intervention militaire de la France devant la menace du Centre et de l'Est, dont les troupes étaient prêtes à investir N'Djamena.

Le général de Gaulle met une condition à l'intervention française : la mise sur pied de la mission de réorganisation administrative, afin de rééquilibrer une action administrative maladroite, brutale, bien souvent corrompue, au détriment des ethnies du Nord et du Centre. En 1971, la situation étant militairement stabilisée, cette intervention prend fin.

En 1975, le coup d'Etat du colonel Kamougué installe au pouvoir le général Malloum, ancien chef d'état-major, avec le soutien de la France, le président Tombalbaye ayant vendu, à titre personnel, la bande d'Aouzou aux Libyens.

En 1978, le président Malloum demande de nouveau l'intervention militaire française contre le développement de la révolte au Nord et au Centre. Dans la région de Biltine, après sa rupture avec Goukouni Oueddei, Hissène Habré reconstitue, avec l'aide de la France, une nouvelle armée. L'idée du gouvernement français d'alors est de rééquilibrer les forces politiques.

En août 1978, Hissène Habré devient Premier ministre sous la présidence du général Malloum.

Fin 1979, première bataille de N'Djamena entre les troupes du général Mailloum et celles de M. Hissène Habré. Devant le soutien français à Hissène Habré, le colonel Kamougué regagne le sud du Tchad et accepte l'aide de la Libye. Les Français laissent passer les troupes de M. Goukouni Oueddei vers N'Djamena.

Les accords de Lagos consacrant l'accord entre les onze tendances, c'est la création du G.U.N.T., dont M. Goukouni Oueddei devient le chef et M. Hissène Habré le ministre de la défense. Les dissensions répétées entre les pro-Libyens et M. Hissène Habré isolent ce dernier au sein du G.U.N.T. Le G.U.N.T. passe alors un accord secret avec la Libye.

M. Jean de Lipkowski. Cet accord n'était nullement secret !

M. Luc Tisseau. Il est devenu parfaitement public.

Les troupes libyennes s'installent au Tchad et descendent sur N'Djamena pour participer à la deuxième bataille, contre Hissène Habré cette fois-ci. Les troupes françaises laissent passer les troupes libyennes.

M. Jean de Lipkowski. Puis-je vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Luc Tisseau. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean de Lipkowski. Dans un esprit de coopération, je tiens à fournir une petite précision pour éclairer le débat juridique qui nous oppose et qui n'est pas sans conséquence sur le fait, par exemple, que les troupes françaises auraient laissé passer les Libyens. Je n'étais plus aux affaires et je suis donc tout à fait objectif.

Je reconnais avec vous, monsieur Tisseau, que les accords de Lagos, signés en 1979, ont abouti à la création du G.U.N.T. qui représentait une tentative de réconciliation nationale, M. Goukouni Oueddei étant Premier ministre et M. Hissène Habré, ministre de la défense. Mais je tiens à rappeler — sous le contrôle de M. le ministre des relations extérieures — qu'un paragraphe de ces accords soulignait que la présence des troupes françaises constituait un obstacle à la réconciliation nationale. L'O.U.A. à laquelle vous vous référez souvent en était convenue.

Par la suite, le chef d'Etat tchadien, légalement reconnu par l'O.U.A., a passé un traité d'assistance avec la Libye. Cela n'a rien à voir avec l'agression que nous dénonçons aujourd'hui. Donc, les deux contextes ne sont absolument pas similaires.

M. Luc Tisseau. Certainement. Il n'empêche que c'est à cette époque-là que les troupes libyennes se sont effectivement installées, et c'est ce que je voulais dire.

M. Jean de Lipkowski. Oui, mais à la demande du gouvernement légal !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Tisseau.

M. Luc Tisseau. A la suite de l'installation des troupes libyennes, M. Hissène Habré et ses partisans se retirent au Cameroun. Une clause de l'accord entre le G.U.N.T. et la Libye prévoyait d'ailleurs l'unification de ces deux pays.

Ainsi, en sept ans, la France a successivement soutenu quatre gouvernements différents pour laisser finalement les Libyens s'imposer contre nous *manu militari* et demander le départ de l'assistance française.

Une question se pose donc sur le plan historique. Qui s'est enlisé ? Qui a hésité ? Qui s'est discrédité en Afrique ?

M. Jean de Lipkowski. Mais c'était le gouvernement légal !

M. Luc Tisseau. La légalité, monsieur de Lipkowski, elle était du côté du gouvernement français en vertu des accords de 1976 que vous aviez vous-même négociés !

Le discrédit est alors profond et c'est effectivement la présence de la France en Afrique qui est mise en cause.

Vouloir conduire une politique d'indépendance implique que l'on s'en donne les moyens. Respecter les accords de coopération ou de défense implique que nous disposions de moyens. En créant la force d'action rapide, la loi de programmation militaire votée au printemps dernier a fourni ces moyens au Gouvernement. S'ils étaient insuffisants auparavant, c'est tout simplement parce qu'il manquait aux gouvernements de l'époque la volonté politique d'agir.

Le 9 janvier 1981, un editorialiste ne tirait-il pas dans un journal du soir : « La crédibilité du parapluie militaire de la France en cause » ? Le contenu de cet article traitait justement des événements qui venaient de se dérouler au Tchad.

Mieux, M. Jacques Chirac lui-même, dans un entretien accordé au journal *Le Monde* le 3 octobre 1980, déclarait : « La position de la France s'est dégradée en Afrique. »

L'outil que représente la loi de programmation militaire est tout à la fois politique, stratégique et diplomatique.

Nous ne sommes agressifs vis-à-vis de personne, il faut le rappeler. La France n'a aucune ambition expansionniste, elle

entend simplement assurer sa sécurité, respecter les accords passés avec les pays amis, préserver ses intérêts vitaux dans le monde. Pas autre chose.

L'intervention française au Tchad a été faite à la demande du gouvernement tchadien. La décision en a été prise parce que le Tchad était victime d'une agression extérieure. Dans cette action, la France a parfaitement respecté l'accord de 1976 en appliquant les grands principes que j'ai rappelés au début de mon propos.

Pas un coup de feu n'a été tiré au Tchad par nos troupes. Depuis notre arrivée, les armes se sont tuées, la diplomatie, la négociation ont remplacé le bruit des canons et des obus. La présence au Tchad de nos soldats, à qui nous devons rendre un hommage particulier, a été et est dissuasive.

Comme l'a rappelé M. le Président de la République lors de sa conférence de presse du 28 septembre dernier à New York, en réponse à une question d'un journaliste américain :

« J'ajouterais peut-être pour vous rassurer que nous sommes prêts à partir dans la minute dès lors que nous n'aurons pas le sentiment de laisser le Tchad soumis à la présence d'une armée étrangère, à une agression étrangère. D'ailleurs, le propre de notre présence est à ce point pacifique qu'on n'a jamais tiré un coup de feu... Avouez que c'est quand même une situation conflictuelle réelle, mais en même temps aménagée avec beaucoup de patience, dans l'espoir, dans l'attente d'une médiation à laquelle on travaille — cela a commencé à Vittel — d'une médiation réussie.

« Cette médiation, j'ai dit ce matin qu'elle supposait un cessez-le-feu pour les parties belligères — ce que nous ne sommes pas — et qu'elle supposait l'ouverture d'une négociation et le départ des armées étrangères, dont la nôtre. C'est aussi simple que cela. »

Pour ma part, je n'évoquerais que très rapidement le Liban. Si nous avions soit intervenus, c'est parce que des batteries d'artillerie tiraient sur nos hommes. Nous avions prévenu, photos à l'appui, que nous savions d'où partaient les coups et que la France riposterait. La France a riposté, débloquent, au moins provisoirement, la voie du « cessez-le-feu » et de la négociation.

Cette intervention ponctuelle, précise ajoute à la crédibilité de notre dissuasion.

Nous n'agressons personne, mais nous n'entendons pas être agressés. Il faut que cela soit clair et cela l'a été.

De la même manière, nous entendons assurer la sécurité de notre territoire et, au-delà, la sécurité de nos alliés européens.

La sécurité de l'Europe a été, depuis 1945, le résultat d'une certitude : celle que tout affrontement en Europe impliquerait une ascension aux extrêmes en raison de l'impossibilité de conduire une guerre nucléaire limitée à ce théâtre. Il en est résulté une situation « gelée », acquise par la dissuasion. Au cours des années 1970, les Européens, notamment à l'Ouest, ont pu craindre que l'Europe, loin d'être protégée par « l'équilibre de la terreur », ne soit en réalité menacée par cette situation. L'accroissement et la diversification des capacités nucléaires des deux grands ont accrédité l'idée que l'Europe pourrait devenir l'exutoire de l'affrontement soviéto-américain.

Cependant, les effets de la parité stratégique ont été plus particulièrement sensibles en Europe de l'Ouest. En effet, la « réponse flexible » reposait sur la possibilité de contenir, au moyen des armes conventionnelles, une éventuelle agression du Pacte de Varsovie, tout en se réservant la possibilité de recourir aux armes nucléaires tactiques au cas où la menace d'une défaite deviendrait plausible, le franchissement du seuil de nucléarisation ouvrant la « boîte de Pandore » de l'escalade nucléaire.

Le renforcement constant des capacités conventionnelles du Pacte de Varsovie et la parité stratégique ont sérieusement affaibli la crédibilité de la stratégie de l'O.T.A.N. En cas d'agression conventionnelle, l'O.T.A.N. serait contraint de recourir rapidement aux armes nucléaires sans pouvoir être assuré que le risque de nucléarisation du conflit dissuade le Pacte de Varsovie de son agression.

Ici intervient en effet la mutation sans doute la plus importante de la décennie soixante-dix : le développement des armes nucléaires soviétiques de portée intermédiaire. En effet, loin de constituer la simple modernisation des SS 4 et SS 5, les SS 20, combinés à la supériorité conventionnelle, confèrent à l'Union soviétique la maîtrise de l'escalade aux extrêmes. Alors que la dissuasion exercée par l'O.T.A.N. sur le Pacte de Varsovie a reposé depuis quinze ans sur la capacité des alliés d'élever en premier les enjeux d'un conflit, l'Union soviétique possède désormais l'instrument qui peut contraindre les forces de l'O.T.A.N. à renoncer à la menace de l'escalade à la riposte stratégique. Les SS 20 semblent être l'instrument du découplage possible entre les Etats-Unis et l'Europe.

Cette situation fonde la décision prise par l'O.T.A.N. en 1979. Il s'agit pour l'O.T.A.N. de restaurer la crédibilité de sa stratégie en fermant toute hypothèse de découplage entre

l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis. L'U.R.S.S. semble d'ailleurs percevoir ainsi la signification de l'installation possible des Pershing II, puisqu'elle affirme que leur déploiement la conduirait à prendre des mesures de même nature, c'est-à-dire l'installation de missiles à moyenne portée capables d'atteindre le territoire des Etats-Unis.

L'Europe est donc de nouveau à la croisée des chemins. Ou bien les négociations soviéto-américaines relatives aux forces nucléaires de portée intermédiaire aboutissent à la définition d'un équilibre au plus bas niveau d'armements, comme le rappelait tout à l'heure M. le Premier ministre, et alors la dissuasion sera restaurée en même temps que sera enrayée une nouvelle spirale de la course aux armements. Ou bien, au contraire, l'Union soviétique entend pérenniser ses capacités à moyenne portée déjà installées, et alors le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière deviendra inévitable.

La France est bien évidemment concernée par cette situation puisque le devenir de la dissuasion en Europe est largement déterminé par l'issue du débat sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Cependant, le Président de la République et le Gouvernement ont, en de multiples occasions, indiqué que la France refusait toute prise en compte de ses forces stratégiques dans les négociations de Genève. Cette position ne résulte pas d'une opposition au processus même de négociation. Il est, au contraire, essentiel à nos yeux que la négociation aboutisse afin de rendre le déploiement des Pershing inutile.

Le Président de la République affirmait à Hambourg, le 14 mai 1982, que le point zéro, c'est la force, la puissance, la portée des armes, l'endroit où elles se trouvent, les contrôles exercés, que les techniciens détermineront comme créant la situation où les deux camps s'observent sans avoir le goût ou la possibilité de s'attaquer. Depuis lors, certaines conversations conduites entre les responsables des délégations américaines et soviétiques ont montré qu'un accord pouvait être envisagé, qui ne concernerait que les forces nucléaires de moyenne portée des deux super-puissances.

La France n'est donc pas un obstacle à l'aboutissement de la négociation de Genève, contrairement à ce qui pourrait être suggéré par la déclaration du vice-président américain Bush. De plus, et surtout, la position de la France sur la négociation est cohérente avec l'objectif visé par la négociation elle-même. Ce qui est en jeu dans cette négociation est la définition d'un équilibre portant sur les capacités à moyenne portée des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Il s'agit donc de revenir à la dissuasion globale par un équilibre au plus bas niveau possible des forces.

On sait que la force nucléaire française repose sur des principes totalement différents. Notre objectif n'est en rien d'équilibrer nos capacités nucléaires avec celles d'un adversaire éventuel. Cela serait d'ailleurs impossible puisque l'institut suédois de recherches pour la paix a montré que le fait pour les Etats-Unis de disposer de 9 000 mégatonnes signifiait qu'ils avaient ajouté à leur arsenal l'équivalent d'une bombe d'Hiroshima toutes les trente minutes, depuis la dernière guerre mondiale, jour et nuit, sept jours par semaine pendant trente-huit ans. Il en est de même en ce qui concerne l'U.R.S.S.

C'est pourquoi notre conception repose sur l'acceptation d'un déséquilibre des forces puisque nous affirmons — et nous l'avons réaffirmé dans la loi de programmation militaire — que notre dissuasion est celle du faible au fort. Elle résulte de la seule comparaison entre le risque encouru par tout agresseur éventuel et l'enjeu que nous représentons pour lui, ce qui donne un caractère exclusivement défensif à notre force de dissuasion. Nos forces nucléaires sont ainsi calculées selon un principe de suffisance qui exclut que nous nous dotions de capacités redondantes et donc que nous nous engagions dans la course au surarmement. Il y a là une différence de nature entre la force nucléaire française et celle des deux grandes puissances.

M. le président. Monsieur Tinsseau, je vous prie de bien vouloir conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Luc Tinsseau. Je conclus, monsieur le président.

Par conséquent, rien ne peut justifier que notre force de dissuasion soit prise en compte dans la négociation de Genève. Il n'en est pas moins vrai — répétons-le — qu'il est nécessaire que ces négociations aboutissent.

En conclusion, monsieur le président, je n'ai pas d'incertitude sur les orientations de notre politique étrangère et sur la pratique qui en découle. Je pense et j'affirme du haut de cette tribune qu'elles sont, l'une et l'autre, conformes aux engagements du Président de la République et du Gouvernement, cohérentes avec les exigences de l'intérêt national et de notre rayonnement dans le monde. La véritable ambition de la France est de faire entendre sa voix et d'assurer sa pérennité.

Pour cela, dans un monde où les tensions s'accroissent en raison des antagonismes Est-Ouest et Nord-Sud, à un moment où la crise économique frappe très durement non seulement les pays industrialisés mais également les pays en voie de

développement, il est indispensable pour la France de monter la garde tout en œuvrant pour la paix et le désarmement. C'est ce qu'a rappelé M. le Président de la République à la tribune de l'O.N.U.

La loi de programmation militaire de 1984-1988, il faut le rappeler, assure les moyens de cette nécessité. Elle affirme les principes fondamentaux de notre sécurité : indépendance nationale et solidarité avec nos alliés ; une grande politique extérieure pour une grande politique intérieure ; une politique étrangère indépendante pour une politique intérieure autonome. Cela implique de la part de la France, et c'est en ce sens qu'œuvre le Gouvernement, une aide également économique, culturelle et technique pour les pays les plus démunis. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. — « Depuis trente ans une paix de fait fondée sur la dissuasion a prévalu entre les grandes puissances de l'hémisphère Nord tandis qu'un peu partout les conflits se multipliaient. » C'est en ces termes que le Président de la République s'exprimait récemment aux Nations Unies.

Oui, la dissuasion a permis la détente pour l'hémisphère Nord et, pendant ces trente dernières années, s'est perpétué cet équilibre instable. Mais, depuis quelque temps, s'amorce une nouvelle période de tension. La conférence de Genève piétine. L'implantation des Pershing en Europe destinée à équilibrer les SS 20 de l'U.R.S.S. paraît difficilement évitable. On ne peut plus parler, comme il y a quelques années, des relations Est-Ouest en termes de détente.

A cela s'ajoute la destruction du Boeing sud-coréen dans lequel ont péri — cela a souvent été rappelé au cours de ce débat — dans les circonstances les plus tragiques, 269 passagers. Cet incident nous rappelle la fragilité de la paix et nous fait prendre conscience de l'engrenage tragique qui pourrait subitement s'anciencher, inexorablement. Décidément, le mot détente n'est pas celui qui, aujourd'hui, qualifie le mieux les relations entre les deux grands.

Quant à l'état des forces, ce sont 7 000 à 8 000 ogives nucléaires qui sont stockées dans le monde et qui permettraient de détruire sept à huit fois la planète. Comment ne pas comprendre, en particulier, l'émoi d'une jeunesse qui, souvent, n'accepte pas ce qui apparaît à ses yeux comme le scandale de notre temps ? La course aux armements est un gouffre financier, le principal frein au développement dans un monde dont les trois quarts des hommes sont soumis aux sous-développement, à la malnutrition et dont les conditions de vie sont humiliantes pour l'espèce tout entière.

Pourtant, les réalités s'imposent : la dissuasion existe ; elle a contribué à éviter la guerre, du moins dans l'hémisphère nord. Cela nous oblige, en tant que responsables politiques, à poser le problème des relations Est-Ouest, celui de la détente et du désarmement à la lumière des événements, en fonction de ces réalités.

Il nous faut, pas à pas, tenter, dans le monde tel qu'il est, en une période critique, de faire cheminer les solutions qui permettront le mieux de retrouver un équilibre, sachant que les nouvelles générations nous jugent et nous dictent l'impérieux devoir de favoriser les conditions de désarmement, de lutter pour préserver la paix.

Notre pays occupe une place prépondérante dans les relations Est-Ouest. Il assume aussi une responsabilité particulière par sa situation géographique, par l'originalité de sa position au sein de l'Alliance atlantique, enfin par l'importance de ses forces.

S'agissant de la situation géographique, il n'est pas nécessaire de l'explicitier, chacun de nous la connaît.

Quant à l'originalité de sa position dans l'Alliance atlantique, il y a surtout l'autonomie de décision pour l'emploi de ses forces nucléaires. Il est cependant utile de rappeler, à propos de notre conception de l'Alliance atlantique — comme l'a fait récemment d'ailleurs le Premier ministre — que les socialistes sont hostiles à l'extension de ses compétences autant qu'à son élargissement territorial. Et l'éventuelle dimension économique qu'on voudrait lui conférer n'est pas acceptable.

Enfin, en ce qui concerne l'importance de notre force nucléaire, nous nous félicitons de la fermeté du Gouvernement, conforme aux déclarations du Président de la République. Il est exclu — on l'a déjà rappelé — que ces forces soient prises en compte dans les négociations en cours à Genève ; elles ne sauraient être l'objet d'aucun marchandage. Les positions sont ainsi clarifiées. Comment imaginer d'ailleurs que nous puissions laisser prendre en considération notre force de dissuasion ? La prise en compte conduirait — ou pourrait conduire — logiquement à la mise en cause de l'autonomie de la décision française. Ce pourrait être un premier pas vers une réintégration dans l'O.T.A.N. Ce n'est pas forcément le souhait de ceux qui conseillent cette prise en compte.

Bref, ni d'érive à l'Ouest ni d'érive à l'Est : nos forces constituent un système indépendant au service d'une doctrine qui nous est propre. Il s'agit, non pas d'intimider, mais de convaincre l'agresseur éventuel de renoncer à l'agression.

Ainsi ayant en toute liberté défini son concept de défense, s'étant dotée des moyens nucléaires et conventionnels indispensables, la France dispose, à notre avis, d'une réelle autonomie de décision dans ses choix diplomatiques et politiques. Il faut réaffirmer sa solidarité indéfectible auprès de ses alliés, jouer un rôle privilégié dans l'équilibre Est-Ouest et, ainsi, mieux contribuer à l'apaisement des tensions et des crises dans le monde.

Si nous pouvons aujourd'hui réaffirmer l'efficacité de la dissuasion dans le maintien de la paix entre les grandes puissances de l'hémisphère nord, nous ne pouvons éviter d'évoquer les conflits qui se multiplient au Sud. Le tiers monde est le théâtre de conflits qui s'enchaînent et dont il faut briser la logique perverse.

Cette logique existe en effet dans le système international qui accule les pays du tiers monde à une double impasse, à la fois politique et économique, les condamne au sous-développement, à l'instabilité, aux affrontements, à l'insécurité. En Afrique, au Proche-Orient, en Asie, en Amérique latine, combien de conflits sont-ils la conséquence directe ou indirecte de la politique des blocs ou, s'ils n'en sont pas la conséquence, combien sont démultipliés par les antagonismes qui trouvent dans ces conflits les moyens de s'exprimer ?

L'indépendance, l'autonomie de nos décisions nous autorisent à tenir un rôle difficile mais combien déterminant dans certaines parties du monde. C'est ainsi qu'au Tchad, comme au Liban, nous nous interposons, dans des conditions difficiles certes, mais notre intervention était absolument indispensable. Au Tchad en particulier, les forces françaises, avec un sang-froid auquel il faut rendre hommage et une prudence dans l'exécution qui jusqu'à aujourd'hui a arrêté la guerre, contribuent à éviter un affrontement dont les répercussions en Afrique auraient été incalculables.

La France doit donc assumer ses responsabilités, lutter pour l'équilibre et, peu à peu, pour la dissolution des blocs, pour le désarmement, pour le développement, consciente d'appartenir à un ensemble — l'Europe — dont les pays doivent, sur le plan de l'économie comme sur celui de la défense, se concerter pour peser de tout leur poids, pour favoriser la coopération et la paix dans le monde, sans pour autant recourir brusquement aux incantations européennes, comme M. Chirac ou comme M. de Lipkowski tout à l'heure, ce qui dénote un changement brutal dans les positions du rassemblement pour la République.

M. Jean de Lipkowski. Quel changement ?

M. Guy Vadepied. C'est votre changement !

Nous sommes conscients de l'importance du continent européen dans l'équilibre des forces et du moyen que celui-ci représente pour concourir à l'amélioration progressive des relations Est-Ouest. N'est-ce pas, en effet, l'Europe qui se trouve directement menacée par l'installation sur son sol de la force nucléaire intermédiaire soviétique ? Sans instruire de procès d'intention, sans redouter chaque matin une invasion, sans remettre en cause la volonté de paix des peuples d'U.R.S.S. qui connaissent le prix terrible de la guerre, nous devons constater que c'est vers l'Europe que sont orientées les SS 20.

Le déséquilibre existe et si aucun accord n'intervient, nous savons bien — tout en le déplorant — que le déploiement des Pershing sera inévitable. Alors, « ni Pershing, ni SS 20 », la formule est encore valable ; mais la réalité, c'est qu'aujourd'hui il y a des SS 20 et pas encore de Pershing.

Une position commune de tous les pays européens sur la question de la maîtrise des armements doit être développée dans le cadre d'organismes comme l'U.E.O., des discussions utiles peuvent avoir lieu : la commission stratégique franco-allemande est également un organisme qui, sur ce plan, fait avancer les choses.

A maintes reprises, le Président de la République et le Gouvernement ont eu l'occasion de souhaiter que les pays d'Europe s'affirment davantage dans une réelle solidarité et de souligner l'intérêt de l'autonomie de ce continent face au danger d'un monde bipolaire.

J'évoquerai aussi les résultats de la conférence de Madrid qui ne sont pas si minces. Il faut se réjouir que cette conférence, dont la vocation ne faisait pas l'unanimité, ait abouti à des conclusions non négligeables.

La conférence sur le désarmement en Europe — on l'a appelé cet après-midi — s'ouvrira à Stockholm en janvier 1984. D'ores et déjà à Madrid, il a été convenu que les mesures de confiance, qui doivent constituer l'objet de la première phase de cette conférence, seront étendues à toute la partie occidentale

de l'U.R.S.S. Des garanties ont été prises pour que ces mesures de confiance soient militairement significatives et juridiquement contraignantes. Rappelons qu'il s'agit en la matière d'échanger les informations sur les activités militaires engageant les forces conventionnelles, de notifier à l'avance et peut-être de limiter d'une manière concertée les exercices et les manœuvres. De telles mesures peuvent permettre de modifier un climat, de moins redouter l'éventuelle attaque surprise souvent à la racine des tensions qui existent en Europe, et de commencer enfin à aborder, modestement, le problème du déséquilibre des forces conventionnelles.

Enfin, concernant cette conférence sur le désarmement, un rendez-vous a été pris pour la réunion qui suivra celle de Madrid, à Vienne en 1986. C'est la première étape d'une volonté qui devra s'affirmer.

Déjà, à Madrid, le document de clôture spécifie une amélioration des dispositions de l'acte final d'Helsinki concernant les droits de l'homme, le développement des libertés syndicales, le droit des journalistes à l'information, les libertés religieuses. Même s'il convient d'être mesuré, ce sont de telles prises de position qui mettent les pays de l'Est devant leurs responsabilités. Elles caractérisent le bon engrènement, celui de la détente, de la paix. On peut affirmer que tout ce qui réduit le face-à-face U.R.S.S.-U.S.A., inscrit dans la réalité, est bon pour la paix. Plus les peuples pourront affirmer leur liberté de choix, moins régnera l'insécurité, et plus les conditions d'un désarmement seront réunies.

Mais les relations Est-Ouest, la détente Est-Ouest, ce sont aussi les relations Nord-Sud et la nécessité pour la France, pour l'Europe, de favoriser partout le développement, de tenter d'établir de nouveaux types de relations avec les peuples du tiers monde afin qu'il ne s'agisse ni de relations de domination, ni d'enjeux de puissances.

Ainsi nous ouvrons une autre voie pour les forces de la paix au Tchad ou au Liban, dont la présence devrait créer les conditions d'une négociation entre les adversaires ou les parties en présence et non pas favoriser la répercussion des négociations Est-Ouest.

Nous avons conscience que la politique extérieure de la France n'a pas choisi, là non plus, la voie de la facilité. Dernièrement encore, le discours de François Mitterrand devant l'Assemblée générale des Nations unies, a tracé les perspectives de l'avenir et présenté des propositions concrètes. Tout en mentionnant les conditions du désarmement et les limites durables du système des cinq puissances nucléaires, il a également évoqué la possibilité d'un débat entre celles-ci.

J'ai d'ailleurs été choqué tout à l'heure en entendant M. Couve de Murville, par une de ses interprétations, que je qualifierai de tendancieuse et qui, en tout cas, ne me paraît pas correspondre à l'honnêteté intellectuelle que je lui connaissais. En effet, il a oublié de mentionner — cela est pourtant déterminant — les trois conditions qui avaient été fixées à l'O.N.U. par le Président de la République.

La première suppose que soit corrigée la différence fondamentale de nature et de quantité qui sépare l'armement des deux plus grands et celui des autres, ainsi que la différence qui sépare un pays qui risquerait de se servir de cet armement pour asseoir sa puissance de celui qui serait contraint de s'en servir pour sa propre survie.

La deuxième condition découle du considérable écart existant entre les forces classiques ou conventionnelles, particulièrement en Europe, écart accru par l'existence d'armes chimiques et biologiques dont une convention devrait absolument interdire la fabrication et le stockage.

La troisième condition exige que cesse la surenchère en matière d'armes anti-missiles, anti-sous-marins et anti-satellites. Prévenir les peuples contre les menaces provenant de l'espace est un autre impératif. L'espace deviendra-t-il un champ supplémentaire dans lequel se développeront sans limite les vieux antagonismes terrestres ? L'espace est par essence le patrimoine commun de l'humanité.

Voilà les conditions qui étaient édictées.

Dans un autre domaine, et quelles que soient les controverses sur ses expériences — a encore précisé le Président de la République — la France a décidé d'ouvrir le mois prochain son site d'expérimentations nucléaires souterraines à une visite d'information de personnalités scientifiques étrangères en provenance du Pacifique sud.

Nous nous réjouissons d'une telle précision qui met fin à des polémiques inutiles.

Ainsi, une nouvelle fois, par la voix de son Président, la France a réaffirmé sa volonté de dialogue, son refus de la politique des blocs, son souhait de concertation pacifique et la nécessité de faire triompher le droit sur la force. C'est notre ambition, l'ambition de la France, la vocation des pays

d'Europe qui plus que jamais en ces temps difficiles peuvent contribuer à créer les conditions de la détente, du désarmement, et conduire la véritable marche vers la paix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des relations extérieures, s'agissant de politique étrangère, terrain sur lequel le plus grand nombre de Français devraient pouvoir se mettre d'accord dans l'intérêt national, chacun doit se garder des critiques excessives comme des louanges et de l'autosatisfaction. Aussi, dans le monde tel qu'il est, la France étant confrontée aux menaces et aux dangers que nous connaissons tous, il est souhaitable de s'efforcer de dresser un tableau juste et lucide de nos positions. Tel est l'intérêt d'un débat comme celui d'aujourd'hui bien que la portée en soit limitée pour deux raisons.

L'abord après avoir été refusé au printemps dernier, il vient trop tard puisque de nombreuses orientations et de nombreuses décisions ont déjà été prises et s'imposent à nous tous.

Ensuite, tout le monde sait bien que les décisions ne sont prises ni au Parlement ni au Gouvernement mais ailleurs.

Nous ne pouvons donc que passer en revue certains problèmes en essayant de rechercher quelles devraient être les solutions nationales justes et possibles.

On a beaucoup parlé cet après-midi de la plupart des problèmes d'actualité. Je n'y reviendrai pas. A quoi sert d'ajouter quelques paroles à ce qui a été excellemment dit en particulier sur le Tchad, le Liban ? Toutefois si l'on veut brosser un panorama très rapide de la situation dans laquelle se trouve notre pays, on ne peut pas ne pas convenir que, sur tous ces problèmes, comme à propos de tous les événements depuis deux ans, on nous propose une politique de demi-mesures, d'ambiguïtés, de contradictions.

Demi-mesures et ambiguïtés sur le Tchad : un grand nombre d'orateurs ont reconnu cet après-midi que nous avons trop tardé — un mois — pour prendre les décisions qui s'imposaient. Mais ne revenons pas sur le passé. Je trouve qu'il est absurde de débattre sur un point qui maintenant est acquis.

Nous attendions et nous attendons encore que, dans la situation où se trouvent les soldats français que vous avez transformés en « garde-barrières » ou en sentinelles du « désert des Tartares », enlisés dans les sables, attendant une offensive problématique...

M. Guy Vadepié. C'est léger !

M. Jacques Baumel. ... vous nous expliquez exactement, monsieur le Premier ministre, comment vous comptez sortir de ce piège sans trop espérer de cette conférence de Vittel qui, malgré les embrassades et les conversations fort utiles, n'a pas apporté de résultats très positifs.

Dire que la France attend tout de l'O.U.A. revient en grande partie — il faut le souligner — à se décharger sur d'autres instances de nos responsabilités africaines. Or la France, héritière depuis longtemps de cette tradition, doit affirmer en Afrique des positions plus claires, sous peine de voir ses meilleurs amis douter de son autorité et, inévitablement, l'urgner d'un autre côté les garanties possibles pour leur avenir et celui de leur pays.

Par conséquent, les questions qu'on peut vous poser, au lendemain de Vittel sont les suivantes : comment pensez-vous pouvoir sortir la France de cet imbroglio, puisque vous n'avez tout naturellement pas l'intention de demander à nos soldats de reconquérir le nord du Tchad ? Assistera-t-on pendant longtemps encore à la partition du pays ou pensez-vous que des négociations entre Africains pourront apporter la solution miraculeuse que vous n'avez pas pu trouver vous-mêmes ?

Au Liban, il est évident que nous sommes dans une situation encore plus difficile. Loin de moi l'idée de porter toute critique excessive sur la situation dans laquelle nous nous trouvons dans ce pays. Tout gouvernement français digne de ce nom devait faire ce que vous avez fait.

M. Gérard Bapt. Et qui n'a pas toujours été fait dans le passé !

M. Jacques Baumel. En tant que gaulliste, je peux vous affirmer que le général de Gaulle l'a toujours fait !

Au Liban, nous sommes confrontés à une situation très difficile : le paradoxe est que nous avons envoyé là-bas des soldats au risque de leur vie, comme nous l'avons malheureusement vu, pour aboutir au résultat inverse de celui que nous souhaitons.

M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. Jacques Baumel. Nous avons fermement déclaré l'unité et l'indépendance de ce pays qui est aujourd'hui occupé pour les trois quarts. Le Président de la République est le maire du grand Beyrouth et la capitale politique du pays n'est plus Beyrouth mais Damas. En effet, malheureusement — vous n'en êtes

pas essentiellement responsable, mais il faut tout de même regarder les choses en face — un an après les événements que nous avons eus, la Syrie est le grand vainqueur. Et vous savez très bien qui l'on trouve derrière ce pays. En outre nous assistons, — mais on ne veut pas le reconnaître — à l'affrontement Est-Ouest, non seulement en Europe, mais aussi sur toutes les zones vitales du Proche-Orient et de l'Afrique. C'est le cas au Tchad, car derrière Kadhafi, il y a une autre puissance. C'est le cas aussi du Proche-Orient, où derrière la Syrie, se trouve une autre puissance en face de laquelle se dressent les Etats-Unis.

Quels peuvent être le rôle et la mission d'un pays comme la France après tant de siècles de cohabitation dans cette région ? Mais je voudrais en arriver...

M. Gérard Bapt. Quelle est la réponse à votre question ?

M. Jacques Baumel. ... à un problème qui n'a été qu'effleuré et qui, à mon avis, est encore plus décisif que le Tchad et le Proche-Orient pour notre avenir car essentiel pour notre sécurité : la sécurité de l'Europe et les euromissiles.

La position de la France, si ferme qu'elle soit dans ses propos sur cette affaire, est beaucoup plus menacée qu'on ne le pense. La France, on l'a dit, on l'a répété avant moi, ne peut accepter l'actuel déséquilibre militaire entre l'Est et l'Ouest, qui fait de l'Europe l'otage potentiel de l'Union soviétique, pas plus qu'elle ne peut accepter que soit comptabilisée la centaine d'ogives nucléaires françaises dans le calcul des arsenaux de fusées de portée intermédiaire. Il est évident qu'on ne saurait comparer nos quelques fusées, essentielles pour notre défense et sans lesquelles nous serions poitrine nue, aux milliers de missiles soviétiques de toute portée, sur le sol ou dans les profondeurs des océans, qui assurent à l'U.R.S.S. un quasi-monopole nucléaire en Europe. Accepter aujourd'hui les propositions que ne cesse de publier ou d'annoncer l'Union soviétique aboutirait, dans l'état actuel des choses, pour la France, à donner à l'U.R.S.S. un droit de regard sur le renforcement de nos capacités de défense ; ce serait porter gravement atteinte à notre indépendance nucléaire. Aucun gouvernement ne peut céder sur ce point essentiel.

Il faut encore le répéter après la bien maladroitement déclaration du vice-président américain Bush qui a ajouté sa voix au chœur orchestré par Moscou dans cette étape décisive des négociations de Genève. Cette déclaration imprudente traduit peut-être l'irritation croissante de certains milieux américains devant les équivoques de la politique française qui est à la fois ferme devant l'U.R.S.S. et qui soutient tous les amis de ce pays notamment tous les mouvements révolutionnaires d'Amérique latine, qui touchent donc de près les Etats-Unis puisque cette région névralgique est le ventre mou des U.S.A. Ceux qui s'étonnent de l'attitude des Américains sur ce point devraient imaginer ce que serait notre attitude si une grande puissance s'amusait à attiser le feu dans certaines régions françaises, comme la Corse, ou proches de la France.

Cette maladroitement déclaration du vice-président Bush appelle à mon avis, plus d'attention qu'on ne lui prête. En effet elle est peut-être révélatrice d'un état d'esprit américain qui n'a jamais accepté du fond du cœur l'existence d'une force de dissuasion française autonome, dérangeante aussi bien pour les Etats-Unis que pour l'U.R.S.S., car, bien qu'en profond désaccord, au moins sur certains points, les deux super-grands souhaitent conclure des accords entre eux à l'exclusion de toute autre moyenne puissance, telle que la France ou le Royaume-Uni qui n'a pas la même autonomie nucléaire que nous.

Cette position américaine, tout comme celle de la Russie soviétique, nous mettent au pied du mur, car il a au moins trois raisons de craindre que notre attitude ne se heurte dans l'avenir à quelque difficulté.

Première raison : nous sommes terriblement isolés en Europe. La France, aussi bien aujourd'hui qu'hier, a pris des positions très claires qui n'ont pas été approuvées par tous ses alliés, y compris parmi les Dix. Nous avons, sur ce point, peu de secours, peu d'aide de la part de nos meilleurs amis. Et il ne s'agit pas seulement de quelques pays épurés par la crainte d'un conflit nucléaire qui risque de vitrifier l'Europe, comme les Pays-Bas, la Scandinavie. Même en République fédérale d'Allemagne, on assiste non sans inquiétude à une évolution politique assez préoccupante : outre la vague pacifiste un peu téléguidée qui reflète l'état d'esprit de certaines églises protestantes ou catholiques, il y a l'inquiétude de la jeunesse, une évolution très nette dans les milieux politiques de Bonn : ainsi plus de la moitié du parti socialiste, qui va tenir son congrès dans quelques semaines, est déjà acquis au refus d'implantation des Pershing ; même évolution dans les milieux libéraux et au sein de la majorité gouvernementale actuelle, autour de M. Kohl, l'enthousiasme ne régnait guère.

Deuxième raison pour laquelle notre position est en grande partie ébranlée : on constate au moins un désaccord entre les deux grands partis de la coalition gouvernementale française.

Je ne veux pas jeter d'huile sur le feu mais il est de notoriété publique que le parti communiste, par la voix de ses dirigeants, et notamment de son secrétaire général, a pris des positions diamétralement opposées à la politique du chef de l'Etat, tout en maintenant d'ailleurs ses quatre ministres au Gouvernement.

Troisième raison : aux Etats-Unis, la proximité des prochaines élections présidentielles peut conduire le Président Reagan à consentir de plus en plus de concessions vers une recherche de solution.

C'est pourquoi nous devons prendre garde à toute manifestation qui peut être interprétée contre nous. Bien que l'on en ait déjà parlé, je reviendrai sur les déclarations du Président de la République, M. François Mitterrand, aux Nations unies. Il a prononcé un discours d'une grande portée généreuse mais certains ont cru y déceler, ainsi qu'on l'a souligné cet après-midi, une formule qui pourrait nous entraîner dans un engrenage dont nous ne voulons pas.

M. Guy Vade pied. Il faut lire les textes complètement !

M. Jacques Baumel. La lecture ne suffit pas. Il convient aussi de penser à l'interprétation que certains de nos amis ou adversaires pourraient tirer de cette lecture.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Ce ne peut être cette interprétation !

Mme Véronique Neiertz. C'est scandaleux !

M. André Bellon. On vient de vous donner l'explication !

M. Jacques Baumel. Lorsque nous souhaitons une négociation pour une réduction qualitative et quantitative des armements nucléaires et qu'en même temps on s'apprête à multiplier par cinq la force nucléaire française — qui passera d'une centaine à cinq cents ogives — par la modernisation souhaitable de notre appareil atomique, l'argument peut être utilisé contre nous et justifier que, sur ce point, on nous mette en défaut avec nous-mêmes.

Il convient donc d'être très attentif et si les déclarations du Président Mitterrand ont été aussi claires et aussi nettes que certains le disent, tout le monde doit être bien convaincu qu'elles ne peuvent pas servir de prétexte à une remise en question de notre indépendance nucléaire.

Mme Véronique Neiertz. C'est incroyable !

M. Jacques Baumel. Il s'agit non pas de polémiquer, mais de préciser un point déterminant car une partie de l'opinion française et étrangère peut interpréter cette déclaration dans un sens qui ne nous est pas favorable.

M. le président. Monsieur Baumel, je vous demande de conclure, car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jacques Baumel. Je suis confus, monsieur le président.

Le débat d'aujourd'hui avait une portée limitée. Le véritable débat de politique étrangère s'ouvrira à l'occasion de la discussion budgétaire. Nous aborderons alors les véritables problèmes, notamment la conséquence et le coût de certaines opérations et expéditions, comme l'a précisé M. Couve de Murville. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Dhaille.

M. Paul Dhaille. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'actualité a fait que ce débat de politique étrangère a porté essentiellement sur des sujets les plus brûlants : le Tchad, le Liban, les différents conflits où s'opposent par pays interposés, les deux super-puissances. Mais il convient aussi de parler de l'Europe et de ses problèmes. même si ceux-ci ne se posent pas de façon aussi spectaculaire.

Au milieu d'un monde marqué par la tension Est-Ouest, par les multiples foyers de guerre, qui ne sont que les abcès de fixation de cette tension, l'Europe pourrait être un pôle de stabilité. Les pays qui la composent ont connu leur lot d'épreuves, et c'est de cette expérience commune, du sentiment profond qu'ils ne pouvaient continuer à s'entredéchirer, de leur conviction qu'au-delà de leurs différences ils partageaient une civilisation fondée sur des valeurs communes, qu'est née l'Europe.

Dans un monde où la division est devenue la règle, l'Europe essaie d'accomplir le chemin inverse. Pourtant, l'Europe est en crise. Cela ne date pas d'hier, mais dans le contexte actuel cette crise est ressentie, avec encore plus d'acuité, comme un élément supplémentaire de déstabilisation.

Fondée essentiellement sur des principes économiques, la Communauté européenne est plus que d'autres sensible à la tension politique internationale, mais surtout à la crise qui a frappé l'économie mondiale. Tant que le gâteau à se partager est gros sur le plan du marché intérieur et sur le plan des exportations, les partenaires passent facilement sur quelques inconvénients. Dès le moment où le marché se restreint, où la crise frappe de plein fouet toutes les économies, ces problèmes deviennent insupportables. Or une communauté

quelle qu'elle soit, ne peut être l'addition des égoïsmes nationaux, voire des égoïsmes régionaux. Pourtant ce que j'appelle égoïsmes ce sont souvent les justes revendications de populations frappées dans leur vie quotidienne par un problème lié au mauvais fonctionnement des institutions européennes. Aujourd'hui la notion d'Europe est de plus en plus difficilement perçue par les Français, si ce n'est sous son aspect contraignant. L'Europe n'apparaît plus qu'à travers les crises qui la secouent périodiquement et dont l'expression la plus éclatante est la fixation des prix agricoles : tout le débat semble alors se réduire à la valeur du chèque que Mme Thatcher mettra dans sa poche en échange de son accord sur les prix agricoles.

A ce sujet, on ne peut que se féliciter de la fermeté dont a fait preuve le Gouvernement français dans cette circonstance. Fixée à 750 millions d'E.C.U. en 1983, soit 39 p. 100 du solde net britannique évalué par la Commission, cette somme contraste avec le laisser-aller des précédents gouvernements, quand les sommes versées représentaient 66 p. 100 du même solde.

Nous souhaitons que cette fermeté soit constante car cette exigence britannique de restitution est contraire à l'esprit qui devrait présider au fonctionnement de la Communauté. Pour l'opinion publique, la vie de l'Europe est donc marquée par une succession de crises qui se dénouent par de laborieux et peu satisfaisants compromis.

Pour des esprits plus avertis, si les crises sont moins spectaculaires, la vie de la Communauté paraît toujours se dérouler sur le plan juridique. De recours en manquement en recours en annulation, de recours en carence en recours en responsabilité, la vie de l'Europe semble surtout se passer sur le plan réglementaire. Et encore les gouvernements savent-ils qu'il suffit de tenir suffisamment longtemps pour que la décision prise n'ait qu'un effet limité.

A cause de tout cela, l'opinion publique perd de vue l'importance de l'Europe et les avantages que chacun en retire. Tout l'aspect positif de la construction européenne est occulté par les difficultés qu'elle connaît. Il était donc temps de relancer l'Europe. Depuis deux ans, le Gouvernement français s'y est efforcé, et nous nous en réjouissons.

L'Europe est au centre de nos préoccupations. D'abord, parce que la France va devoir assumer la présidence du conseil durant le premier semestre 1984 ; ensuite parce que les élections européennes deviennent une échéance proche ; enfin et surtout parce que l'Europe est au centre de notre avenir.

L'Europe est tout d'abord confrontée au défi que lui lancent ses partenaires économiques. L'attitude agressive des Etats-Unis sur le plan commercial est une attaque à laquelle il nous appartient de répondre. Il y a eu en premier lieu la vente de céréales à l'Egypte ; puis, plus grave, les restrictions apportées à la vente d'acier européen. Alors que la sidérurgie européenne est dans une phase de restructuration particulièrement douloureuse sur le plan social et humain, l'Amérique, contre toute les règles du commerce international, s'est attaquée à la puissance économique qui la menaçait le plus directement dans ses intérêts nationaux. Il est étonnant qu'une puissance qui se réclame du libéralisme économique ait adopté une telle mesure, ou plutôt ce n'est pas étonnant dans la mesure où l'Europe devient un concurrent avec lequel il faut compter, le libéralisme économique ne s'appliquant alors que du fort au faible.

En cette occasion, il apparaît que la réaction européenne a été trop faible, et nous serions heureux que la Communauté parle plus haut et plus fort. J'ai d'ailleurs le sentiment que certains de nos partenaires se comportent plutôt en cheval de Troie des intérêts américains qu'en partenaires conséquents d'une communauté qui a des intérêts propres. De la même manière, l'absence d'esprit communautaire permet au Japon de s'introduire de plus en plus sur le marché européen soit par le biais d'accords industriels, soit par la mise en œuvre de brevets.

Sans recourir à un protectionnisme communautaire aveugle, il serait nécessaire que la préférence communautaire soit mieux appliquée et que des solutions européennes soient recherchées là où la dimension nationale est insuffisante. Mais, confrontée à l'agressivité de ses partenaires commerciaux, l'Europe porte peut-être en elle-même les problèmes qui la menacent.

La Communauté européenne vit sur des politiques qui ont fait leurs preuves, mais qui, au fil des années, ont accumulé les handicaps. Le conseil européen a fait, à Stuttgart, le bilan complet des problèmes qui se posent à la Communauté et a fixé une procédure exceptionnelle et un calendrier contraignant pour trouver des solutions. Nous nous réjouissons de l'effort fait par tous les partenaires pour identifier les problèmes et pour les résoudre. Conforter ce qui existe est la condition nécessaire à la survie de la Communauté européenne, pour dépasser les égoïsmes nationaux et pour aller de l'avant.

Chacun a conscience que le sommet d'Athènes, au cours duquel sera fait le bilan du travail décidé et des solutions proposées, est un événement primordial pour l'avenir de l'Europe. En tout premier lieu, il faut consolider la politique agricole commune. Au-delà des problèmes ponctuels, la P. A. C. a été favorable à notre agriculture, lui assurant un débouché vers un large marché, garantissant un revenu et des prix à nos agriculteurs. Mais cette politique est atteinte par des maladies qui pourraient devenir mortelles.

La première, ce sont les montants compensatoires monétaires, qui introduisent des disparités insoutenables entre les agricultures. Ces montants compensatoires monétaires, institués d'abord pour atténuer les mouvements de change, se sont perpétués malgré leur caractère transitoire. Nous connaissons l'action du Gouvernement pour les éliminer, mais nous vous demandons, monsieur le Premier ministre, d'être intransigeant sur ce point. Soyez assuré que les députés socialistes sont avec vous. Les montants compensatoires monétaires ont permis à certains de nos partenaires de se constituer une agriculture forte, mais leur maintien est une atteinte intolérable à un bon fonctionnement de la politique agricole commune. Il est nécessaire d'aboutir rapidement à un calendrier contraignant pour leur démantèlement.

Les produits de substitution des céréales constituent un deuxième problème auquel la P. A. C. est confrontée. Revenir à la préférence communautaire dans ce domaine, comme dans celui des oléagineux d'origine végétale constituerait une source non négligeable d'économies, mais ouvrirait également des perspectives nouvelles pour l'agriculture européenne. Il y a là des règles d'évidence à rappeler à nos partenaires. On ne peut traiter de la même manière les usines à lait du Nord de l'Europe et les petits producteurs de notre pays.

Enfin, les problèmes financiers doivent être réglés avant d'aller plus avant. L'Europe est en face du butoir qu'elle s'est elle-même fixé, le 1 p. 100 de T. V. A. On ne peut exclure de dépasser cette limite, mais encore faut-il que les perspectives soient claires, que les politiques anciennes soient consolidées, que les nouvelles soient bien définies. Certains de nos partenaires s'attachent à ce 1 p. 100 de T. V. A. tout en ayant des revendications budgétaires incompatibles avec le maintien de cette limite. Il est bien évident que d'ici peu, cette position sera intenable, d'autant que certaines politiques communautaires sont de purs et simples transferts financiers au profit de certains Etats, des expressions déguisées du « juste retour » réclamé par le gouvernement britannique. C'est pourquoi je souhaite que, loin de tout laxisme budgétaire, la Communauté européenne se donne les moyens de ses politiques traditionnelles et de ses politiques nouvelles.

Personne ne songe raisonnablement à la renationalisation de la politique agricole car cela irait à l'encontre des intérêts généraux de nos agriculteurs et de notre agriculture. Mais il est exclu que nous puissions continuer à accepter des distorsions qui s'exercent à nos dépens au seul profit des pays de l'Europe du Nord.

Le dernier problème soulevé par le sommet de Stuttgart et qui doit être réglé est celui de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Il est d'ailleurs paradoxal que la France soit présentée comme l'obstacle principal à cette adhésion. Monsieur le Premier ministre, nous soutenons aussi dans ce domaine la position du Gouvernement. Parce qu'elles ont rejoint le camp des démocraties, ce qui est un mouvement assez rare ces dernières années, l'Espagne et le Portugal ont le droit d'entrer dans la communauté européenne; encore faut-il que les problèmes actuels soient réglés. Il serait bien plus difficile de les régler à douze plutôt qu'à dix. Mais il faut aussi que le règlement concernant les productions méditerranéennes soit bien établi. Les conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal seront considérables tant pour eux-mêmes que pour nous, et si c'est un moyen de mieux équilibrer la communauté européenne au Sud, nos partenaires de l'Europe du Nord ne peuvent s'en désintéresser parce qu'ils ne sont pas concernés par les productions agricoles les plus touchées. Dans cette affaire, on a un peu trop tendance à nous faire passer pour les méchants alors que nous posons les vrais problèmes avec la volonté déterminée de les résoudre.

Ainsi, comme vous le disiez, monsieur le Premier ministre, nous avons le sentiment que l'Europe est à un tournant et que les forces de la crise qui poussent au retour des égoïsmes nationaux sont en œuvre. Le sommet d'Athènes aura à cet égard une importance essentielle et les solutions apportées aux problèmes qui nous sont posés sont fondamentales pour la survie et l'essor d'une Europe qui sera une véritable puissance économique mondiale.

Parallèlement à cette consolidation des acquis, l'Europe doit aller de l'avant. C'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater que le Gouvernement français ouvrait de

nouvelles perspectives. Le memorandum de 1981, celui de 1983, le discours du Président de la République devant le Bundestag sont autant d'éléments d'une relance possible.

Je l'ai dit : les difficultés ou les insuffisances des politiques actuelles ne peuvent être le frein de toute avancée nouvelle. Recteur sur place en matière de construction européenne, c'est s'enliser dans les problèmes actuels, c'est régresser, c'est risquer l'éclatement. Les propositions de la France sont nombreuses et diverses : espace social européen, développement de nouvelles politiques en matière d'innovation, de recherches, de nouvelles technologies, de coopération des entreprises. L'Europe est confrontée aux problèmes posés par la troisième révolution industrielle. Pris séparément, chacun des pays aura bien du mal à y faire face mais, unis, les partenaires européens seront plus forts.

Les choses ont mal commencé, mais l'exemple peut être salutaire : l'accord entre Thomson et Grundig a échoué du fait de la décision de l'office des cartels ouest-allemands. Résultat : chacun cherche des partenaires à l'étranger. Mettre en commun nos potentiels de recherche, travailler ensemble à la production de matériels nouveaux dans les technologies du futur, définir des normes européennes, c'est se donner les moyens de devenir une grande puissance industrielle et commerciale. Bien sûr, cette politique rencontre bien des obstacles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les groupes industriels concernés ont élaboré leur stratégie personnelle, le concurrent traditionnel du pays voisin est l'ennemi héréditaire et, pour eux, il n'est pas question de collaborer.

Il faudra des volontés politiques nationales et européennes puissantes pour vaincre ces réticences. Mais les obstacles extérieurs sont tout aussi puissants. Nos partenaires commerciaux américains et japonais ne verraient pas d'un très bon œil se constituer des groupes industriels puissants capables de rivaliser avec eux.

Diviser pour régner est une maxime vieille comme le monde et, jusqu'à maintenant, nous nous sommes divisés nous-mêmes pour permettre aux autres de régner. Faute de savoir définir les formules nouvelles de la coopération européenne et faute de développer des politiques nouvelles dans les secteurs de pointe, nous deviendrons les soustraitants des grandes puissances industrielles.

Enfin, que l'Europe soit agricole, d'accord; qu'elle soit marchande, d'accord; qu'elle soit industrielle, toujours d'accord, mais encore faut-il qu'elle ait un grand dasson. Comme on l'a déjà dit, la France n'a pas de visée coloniale sur quelque pays que ce soit, mais, de par leur histoire, la France et les pays européens entretiennent des contacts traditionnellement confiants avec les pays du tiers monde. La coopération Nord-Sud pourrait donc devenir cet axe privilégié de la politique européenne.

Mais cet échange privilégié Nord-Sud ne peut voir pleinement le jour que si l'Europe est forte et solidaire. Les conversations de Lomé III seront à cet égard significatives de cette volonté d'assumer toutes nos responsabilités dans les problèmes liés au développement.

La période qui s'ouvre pour l'Europe est difficile, mais elle peut être aussi riche de promesses. Le sommet européen de Stuttgart a clairement posé les problèmes. La France a fait des propositions constructives pour une relance effective de la Communauté à travers de nouvelles politiques. Le sommet d'Athènes apportera, espérons-le, des réponses aux questions posées, des solutions aux problèmes soulevés. A partir de ce moment, il appartiendra à notre Gouvernement de mettre en place cette nouvelle politique. Les premiers résultats et la conscience qu'en auront nos concitoyens se traduiront à travers les élections européennes.

Il ne faut pas désespérer de l'Europe, dans la mesure où elle aura la volonté de vivre et de se développer, dans la mesure où elle résistera aux tentations nationales à la désagrégation, dans la mesure où elle saura s'unir dans le respect de la personnalité de chacune de ses composantes. L'Europe doit demeurer un pôle de stabilité et un espoir pour toute sa jeunesse. Mais la jeunesse ne croira en l'Europe que si, au-delà de ses aspects économiques, on a su lui donner un supplément d'âme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en préparant cette intervention, je me demandais comment, dans un débat de politique étrangère où l'actualité allait dicter les interventions, l'Amérique latine pouvait trouver un écho favorable, au-delà des préoccupations de notre assemblée, au sein même de l'opinion.

Non que j'ignore les nombreuses démarches de certains collègues engagés dans la défense des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais, tout simplement, s'agissant d'événements lointains, notre regard les apprécie différemment en fonction de

la distance. Comme si, par je ne sais quel enchantement, nombre de torturés, de morts, traversant l'Atlantique, n'arrivaient pas sur certains télésécriseurs d'agences de presse afin de pouvoir bénéficier du triste privilège du dernier flash ou du titre sur cinq colonnes.

Et pourtant, l'actualité est bien dans cette partie du monde, mais il existe toujours deux manières d'aborder les situations politiques. La première consiste à exploiter l'événement ponctuel pour le bénéfice électoral que l'on peut en retirer, quitte à sombrer dans des contradictions notoires. La seconde est de persister dans un comportement cohérent où le bénéfice de l'action se situe dans le temps, à l'échelle de notre responsabilité dans le monde. Ayant choisi la seconde solution, nous nous félicitons que le Président de la République et vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, manifestiez à chaque occasion votre préoccupation face aux libertés bafouées et votre soutien aux amorces de démocratie dans cette partie du monde. Votre récent voyage en était une illustration particulièrement significative.

La situation complexe en Amérique latine ne permet pas d'en aborder les causes et conséquences en quelques minutes. Je me bornerai donc à quelques réflexions au vu d'événements parmi les plus importants.

Le fait que depuis quelques années les régimes militaires et dictatoriaux sont partout en difficulté pourrait nous amener à en conclure qu'un nouveau jour se profile à l'horizon pour les nations opprimées de ce continent. Or si un espoir existe, plusieurs conditions sont nécessaires pour qu'il devienne réalité. L'une d'elles, et peut-être une des plus essentielles, est que les forces politiques de ces pays accèdent à la démocratie s'affirmant comme représentatives et suffisamment structurées pour ne pas laisser le champ libre à un pouvoir militaire toujours apte à utiliser toutes les failles pour revenir aux affaires.

L'exemple de la Bolivie est de ce point de vue significatif : les militaires cherchent à créer, par leurs déclarations, les conditions psychologiques à d'éventuelles interventions de leur part et sèment le trouble parmi les membres mêmes du gouvernement.

La vigilance nécessaire dans tout processus de démocratisation ne doit pas pour autant nous faire oublier combien, dans des conditions très différentes sans doute, la démocratie s'est affirmée au Pérou, en Bolivie, en République dominicaine, au Honduras, ces pays rejoignant la Colombie, l'Equateur, le Venezuela, la Costa Rica et le Mexique.

Nous n'ignorons pas que, dans un certain nombre de ces pays, nous sommes encore loin de notre conception de la démocratie parlementaire. Considérer, en effet, comme une évolution positive l'organisation d'élections libres en 1982 au Brésil, après des années de dur régime militaire, n'efface pas pour autant les conditions de vie et l'absence des droits et libertés essentielles. Parce que cette évolution nous interpelle, nous restons encore plus vigilants.

Cette fragilité est encore accentuée par l'équilibre même des rapports entre ces démocraties renaissantes. Combien alors serait dangereuse la résurgence de nationalismes sans nuances. Tant de raisons héritées de l'histoire pourraient provoquer de néfastes conséquences si, en effet, des conflits résultaient, des contestations territoriales, par exemple, entre l'Equateur et le Pérou, entre la Colombie et le Nicaragua, entre le Venezuela et la Guyane, entre le Guatemala et le Belize.

Comme on le voit, rien ne permet de considérer que ces pays sur la voie du retour à la démocratie soient assurés d'une stabilité politique à moyen terme.

Il s'agit pourtant, sinon d'exemples, du moins d'éléments favorables à la disparition de toutes les dictatures d'Amérique latine ébranlées par l'aspiration des peuples à se libérer de leur oppression. Mais à quel prix !

Au Guatemala, l'assassinat politique était encore, il y a peu de temps, un fait journalier. Pis encore, des villages entiers ont été massacrés.

En Uruguay, alors que durant des générations a fleuri la démocratie, le gouvernement utilise la répression pour imposer son point de vue, sans y parvenir d'ailleurs, le peuple refusant la Constitution proposée. Le 25 septembre, un des leaders du parti Blanco — parti modéré — a été arrêté à l'occasion de la deuxième journée nationale de protestation. Ainsi se développe une inquiétude croissante de la population uruguayenne envers un régime militaire qui dure depuis plus de dix ans.

En Haïti, trop souvent oublié, le « culte de la personnalité » redevenu de rigueur provoque l'exode de nouveaux « boat people » où s'entassent des hommes et des femmes chassés par la misère et la persécution.

Au Paraguay, la torture et l'emprisonnement sont autant de violations quotidiennes des droits de l'homme depuis l'installation du régime dictatorial en 1954, et la persistance de l'oppression rend le monde extérieur encore plus indifférent au lieu de le rendre plus attentif.

En Argentine, la junte militaire, après des années de mensonge, déclare au monde entier que les « disparus » sont morts. Quel cynisme ! Cette junte, ébranlée par le courage héroïque des mères de la place de Mai, par les actions de protestation du monde entier, affirme : « Dieu jugera chacun » comme pour se blanchir de ces horreurs et veut, par là même, ignorer la justice des hommes face à ces 30 000 disparus dont elle porte la responsabilité.

En Argentine encore, dans une situation où la misère se répand avec un taux de 325 p. 100 d'inflation, la situation économique n'a d'égale, dans l'échec, que la politique sociale.

Au Chili, après la répression que l'on sait, vécue depuis dix années, parce que le dictateur Pinochet se considère encore comme tout-puissant, des hommes et des femmes meurent encore pour avoir seulement réclamé la démocratie. De manifestations de rues en protestations diverses, le peuple tout entier s'oppose au pouvoir des militaires, s'élevant contre la violence systématique, principalement pratiquée dans les bidonvilles.

A Cuba enfin, malgré la décision prise de libérer en octobre 1982 le célèbre poète cubain Valladares, à la suite de l'intervention du Président Mitterrand, peu de signes encourageants sont venus confirmer cette petite amorce de libéralisation. Ainsi, l'absence totale des droits politiques fondamentaux accordés au peuple cubain mérite-t-elle d'être soulignée comme autant de liberté bafouée.

Dans tous ces pays, comme dans d'autres à travers le monde, la France a un rôle à jouer. Elle se doit, par une aide au développement adaptée aux circonstances locales et établies entre partenaires égaux, de participer au relèvement d'économies déficientes, tout en réaffirmant sa solidarité avec tous ceux qui luttent en faveur de la liberté des peuples et des droits de l'homme.

Cela passe par une aide économique. Vous avez posé, monsieur le ministre, le vrai problème, lors de votre voyage au Brésil, pays directement touché par les difficultés de remboursement de la dette que supportent plusieurs pays de ce continent, en rappelant la nécessité de s'attaquer, d'une part, au problème de l'ordre monétaire et, d'autre part, à celui de l'ordre des matières premières.

Vous déclariez alors : « Comment avoir une production plus grande, donc un emploi plus abondant, une reprise économique, si le marché diminue, si le pouvoir d'achat de ceux qui vont acheter des produits diminue ? Or, c'est la situation actuelle dans le monde. Partout dans le tiers monde, le pouvoir d'achat diminue. » Quel constat !

Quoi de plus urgent alors que de trouver des financements appropriés de l'argent disponible pour investir dans le tiers monde, là où il y a une possibilité de développement, en ayant soin de voir comment les ressources propres de ces pays peuvent être stabilisées et comment des plans de développement peuvent être élaborés dans des conditions raisonnables ?

Mais comment aussi ne pas faire remarquer que si les pays en voie de développement sont confrontés à des difficultés économiques sans précédent, le sort des pays développés et celui des pays en voie de développement sont étroitement liés ? Simple évidence illustrée d'ailleurs par le problème de la dette internationale.

Or, nous le savons, sans avoir précisé la place du système monétaire international et des réformes possibles de la coopération économique, le problème ne sera pas durablement résolu.

En présentant un ensemble de propositions, le Président de la République a, une fois encore, manifesté son intérêt pour l'établissement de nouvelles relations entre les pays industriels mais, aussi et surtout, entre les pays du Nord et ceux du Sud, ainsi que vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le Premier ministre. Mais cette aide économique n'est valablement compatible avec cette orientation que si, parallèlement, une aide politique s'exprime sans ambiguïté.

Le problème nous est posé avec d'autant plus d'acuité dans la région de l'Amérique centrale.

Dans le conflit qui oppose le Nicaragua à ses voisins d'Amérique centrale, Costa Rica, Honduras, Guatemala et Salvador, et, dans ces deux derniers, les guérilleros aux gouvernements en place, nous soutenons l'action du groupe du Contadora. S'inscrivant dans la diplomatie des quatre pays latino-américains membres, cette action tend à réduire les tensions militaires en Amérique centrale.

Véritable mode d'emploi de la détente en dix points, les quatre chefs d'Etat du groupe du Contadora ont, lors de leur rencontre à Cancun, notamment demandé aux cinq pays d'Amérique centrale de s'engager à geler l'arsenal offensif existant et même d'en négocier la réduction. Cela nous semble la bonne démarche, et nous la soutenons.

Si les efforts entrepris n'ont pas permis jusqu'à aujourd'hui de constater une solution définitive, le 10 septembre, malgré leurs divergences idéologiques, le Nicaragua, le Honduras, le Salvador, le Costa Rica et le Guatemala seraient, nous dit-on, parvenus à s'entendre sur une déclaration d'intention en vue de restaurer la paix et la justice sociale en Amérique centrale, et cela, sous les auspices du groupe du Contadora lui-même. Si les ratifications des gouvernements se font rapidement et si la teneur de l'accord tel qu'il nous est parvenu n'est pas exagérément optimiste, nul doute qu'il s'agisse là d'un pas encourageant.

Mais, au-delà d'être un point de rencontre de propositions pour une solution négociée par des pays latino-américains eux-mêmes, l'initiative de paix du Contadora constitue un appel à Cuba et aux États-Unis, afin que ceux-ci, entretenant de bons rapports de voisinage, jouent un rôle constructif dans la réduction des tensions et des conflits de cette région. Car, là encore, les deux blocs se sont rencontrés.

Si nous nous interrogeons sur la manière dont interviennent les deux superpuissances en Amérique latine, une première constatation me conduit à remarquer que, de façon évidente, les Latino-Américains n'ont pas eu à souffrir autant des maux dus à l'U. R. S. S. que de ceux dus aux États-Unis. La proximité géographique des U. S. A. par rapport à l'Amérique latine, et dont le poids politique, militaire et économique s'est fait sentir de façon permanente sur le continent à travers des interventions directes ou indirectes — comment, en effet, ne pas rappeler les déstabilisations politiques provoquées avec le concours, par exemple, de l'I. T. T. et plus généralement de la C. I. A. ...

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de bien vouloir conclure, car vous avez largement dépassé votre temps de parole !

M. Jean-Pierre Fourré. Je vais m'efforcer de conclure rapidement, monsieur le président.

Cette proximité immédiate n'a pas su jouer en faveur de relations privilégiées dont les États-Unis auraient pu bénéficier. Au contraire, un sentiment anti-nord-américain, fortement marqué, surtout parmi les catégories sociales les plus modestes, a provoqué la recherche par celles-ci de solidarités réelles basées sur le respect du partenaire.

Est-ce à dire que l'union soviétique soit reçue comme la réponse ? Non, sans doute. Mais si, à travers le symbole de la renaissance d'un nationalisme populaire qu'exprimait dans les années soixante-dix la révolution cubaine, les peuples latino-américains ont ignoré le coût élevé de la dépendance vis-à-vis de l'U. R. S. S. pour ne voir, dans le cadre de relations nouvelles d'échanges commerciaux et technologiques, que la réponse à l'attitude hégémonique des États-Unis, ils ont su y remarquer, évidemment, les intentions soviétiques de pénétration dans une zone d'influence « réservée ».

Cette constatation doitelle pour autant permettre, sous prétexte que cela pourrait représenter un danger imminent pour la sécurité des U. S. A., que ce pays s'engage directement dans des conflits locaux ? Les faits démontrent d'ailleurs que les États-Unis ont déjà répondu à cette question, et le renforcement de leur dispositif militaire au Honduras, ainsi que le vote du déblocage de 19 millions de dollars pour aider les guérillas anti-sandinistes nicaraguayennes confirment leur volonté de s'organiser en vue d'une installation militaire permanente.

Cette intervention directe américaine nous pose un problème. M. Richard Stone, ambassadeur itinérant du président Reagan pour l'Amérique centrale, effectuant une tournée dans neuf pays européens, devrait, dit-on, d'une part, expliquer qu'il ne s'agit pas de balayer par la force le régime nicaraguayen et les mouvements de guérilla, mais de les amener par une pression économique, politique et diplomatique à s'engager sur la voie de la démocratisation et du développement souhaités par Washington, et, d'autre part, rappeler que cette solution passe par un soutien actif aux contre-révolutionnaires nicaraguayens et par une aide massive aux armées de pays « amis ». Une telle démarche nécessite des explications précises sur la volonté des États-Unis. Gageons que, lors de son passage en France, il saura les donner.

L'état de dépendance économique des pays des Caraïbes envers les grandes puissances pèse sur les solutions envisageables, mais n'enlève rien, à mon sens, à notre responsabilité.

La troisième voie — s'il existe une autre solution — ne serait-elle pas de confirmer encore les réponses déjà apportées à cette interpellation du Nicaragua : « Si vous voulez que nous soyons non-alignés, alors n'excluez aucun domaine de votre aide, car si vous en excluez un seul, vous nous obligez à nous confier à un seul côté ».

M. le président. Je vous demande d'abréger, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Fourré. J'ai terminé, monsieur le président.

Dans un message adressé au chef de l'État colombien, le président François Mitterrand estimait que « l'Amérique centrale court le risque de demeurer prisonnière des rivalités entre les grandes puissances ».

Ne le restera-t-elle pas au regard du rôle privilégié que doit jouer l'Amérique latine dans le tiers monde et de sa capacité à se placer dans un cadre nouveau de relations Nord-Sud, si cette partie du monde ne trouve pas une communauté internationale exigeante pour refuser l'alignement ? Le Gouvernement français a contribué à la prise en compte de cette réalité.

Il l'a fait sans nul doute parce qu'il y voit le meilleur équilibre pour un plein épanouissement de ces peuples.

Pour ne pas avoir, peut-être, été pleinement aidé dans cette tâche, par d'autres pays qui en avaient aussi la responsabilité, je crains que la France n'ait d'autre recours que d'intervenir au sein de l'organisation des Nations unies, cadre obligé pour une solution négociée, mais dépendant de la bonne volonté des uns et des autres.

Ainsi, est de nouveau tracé le schéma traditionnel qui, du fait des interventions économiques, militaires ou politiques, opprime les peuples. La France n'a rien à gagner d'un isolement, encore moins à un alignement. Son rôle à l'échelle de l'Amérique latine, comme à l'échelle des pays en développement, doit être autonome, l'impulsion donnée devant provoquer de nombreuses adhésions.

La base de cette autonomie d'initiatives ne saurait être mieux définie que lorsque vous déclariez, monsieur le ministre des relations extérieures, il y a quelques semaines à Bogota : « Chaque homme a le droit à son destin, à le droit de choisir, à le droit de prospérer dans un environnement qui lui assure la justice et toutes les chances du progrès. Les peuples, quand ils s'expriment en tant que tels, ont eux aussi droit à la maîtrise de leur destin, c'est-à-dire à l'indépendance. »

La voie est étroite. Vous y avez engagé la France ; nous sommes à vos côtés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Je centrerai mon bref propos sur le Tchad, non que notre action au Liban ne soit pas source de sérieuses préoccupations, non plus que la décision que vous avez prise d'intervenir aussi ostensiblement dans le conflit Iran-Irak, au risque, pour un bénéfice somme toute aléatoire, d'attirer sur la France toutes sortes de foudres.

Mais c'est bien à propos du Tchad que ce débat fut tout d'abord organisé. Bien des souvenirs glorieux nous rattachent à ce pays. Le chant de la 2^e D. B. ne commence-t-il pas par ces mots : « Après le Tchad, l'Angleterre et la France » ? C'est aussi la stabilité de tout un continent qui est en jeu. Enfin, à la différence du Liban, où d'autres influences extérieures s'exercent avec force, il s'agit ici d'une région du monde où la position et les moyens de la France lui confèrent une responsabilité de tout premier ordre.

Cela dit, je vous ferai d'autant moins un procès d'intention que vos intentions me paraissent louables. Vous avez effectivement agi pour éviter le pire, vous appelez de vos vœux une réconciliation générale susceptible d'entraîner le départ des troupes libyennes et vous en appelez aux organisations africaines, au premier rang desquelles l'O. U. A.

L'important à ce stade est donc de savoir si vous mettez en œuvre les moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

Sans nous appesantir sur le passé, soulignons quand même, pour mieux éclairer les choix de l'avenir, qu'il eût mieux valu — chacun en conviendra — que notre dissuasion s'exerce avant la chute de Faya-Largeau au moment largement prévisible, que l'on ne fasse pas un paravent des accords de 1976, puisque le gouvernement légal réclamait notre assistance, qu'on ne fasse pas mine de douter de l'intervention libyenne alors qu'elle était déjà patente, avant même la reconquête de Faya-Largeau, qui allait démontrer, de la façon la plus éclatante qui soit, l'engagement de l'aviation libyenne.

À cet égard, votre propension aux demi-mesures vous a conduit, monsieur le Premier ministre, à minimiser le 6 septembre dernier à la télévision l'importance de la bataille de l'Oued-Fama et d'Oum-Chalouba le 2 septembre.

Les attaquants n'étaient pas 300, comme on l'a dit, mais cinq ou six fois plus nombreux, à bord de quelque cent cinquante véhicules (dont des grosses citernes d'eau et d'essence, ce qui trahissait sans doute l'intention des coalisés de contourner nos positions vers Arada-Abéché, pour s'infiltrer dans le Sud afin de le soulever).

Les forces nationales tchadiennes ont laissé trente-huit des leurs sur le terrain, cependant que les agresseurs abandonnaient cent dix-sept morts recensés, rien que dans l'Oued-Fama, plusieurs centaines d'autres au cours de la poursuite.

Il ne s'agissait donc pas d'un accrochage mineur.

Il vaudrait beaucoup mieux, monsieur le Premier ministre, ne pas pratiquer ainsi la politique de l'autruche.

Désormais, en tout cas, le temps travaille pour Khadafi.

Si des négociations, combien souhaitables, cela va de soi, s'engagent maintenant, elles risquent donc de traîner en longueur, entraînant ainsi une partition que vous refusez à très juste titre. Car ce serait faire preuve d'un bel angélisme que de croire en la bonne volonté ou en la bonne foi du colonel Khadafi.

En 1981, il n'a quitté le Tchad, qu'il convoite plus que tous les autres Etats arabes ou africains sur lesquels il a porté tour à tour son dévouement, que parce qu'à l'époque il brigait la présidence de l'O. U. A.

Qu'avez-vous aujourd'hui à lui offrir pour qu'il accepte de lâcher son gage, sinon, mais je ne l'évoque que pour l'écartier, la solution politique de ses rêves à N'Djamena ?

Si par conséquent vous n'avez pas de carotte, il vous faut bien songer au bâton. Or en affirmant d'entrée de jeu que nos forces ne bougeront pas si elles ne sont pas attaquées, nous nous installons fatalement dans une « drôle de guerre », comme à l'époque de la ligne Maginot.

A tout le moins, conviendrait-il de faire savoir à la Libye que la mise en état de la piste de Faya-Largeau entraînerait une réaction immédiate.

Auriez-vous oublié — ce serait un comble ! — que Pierre Mendès France recourut à des moyens de pression pour amener la conclusion des accords de Genève en 1954 ? Certes, pour tenir une telle attitude, il faut disposer de certains moyens supplémentaires sur le terrain.

Vous n'avez rien fait pour retenir les Awacs américains — par parenthèse la seule aide vraiment sérieuse des Etats-Unis dans le conflit du Tchad. Leur présence, avant que nous n'ayons les nôtres dans quelques années, constituait pourtant un atout majeur en cas de bataille aérienne.

Nos forces terrestres, troupes d'élite s'il en est, auraient pourtant besoin d'une artillerie à plus grande portée et d'un armement individuel anti-aérien. Le 155 GCT et le Stinger feraient tout à fait l'affaire.

Les forces armées nationales tchadiennes, de leur côté, indisposables à la sûreté de notre dispositif — nous avons en effet connu la surprise le 2 septembre à l'Oued Fama — pour extraordinaires qu'elles soient lorsqu'il s'agit de mener des offensives éclair à plusieurs centaines de kilomètres de distance, attendent d'être renforcées en véhicules et en blindés légers.

Tout cela coûte cher, bien entendu, mais il faut savoir payer le prix pour réussir. La pression doit être triple : politique, économique et militaire. Pour faire lâcher prise, il ne suffit pas de prêcher dans le désert.

Donnez-vous les moyens d'aller vite, si vous ne voulez pas vous enliser pour de bon. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des relations extérieures, aujourd'hui, la France a mal au Liban.

Elle a mal au Liban, parce qu'elle a lié avec ce pays une amitié multiséculaire, parce que les liens sont forts, qui ont été créés par la langue et la culture avec un peuple si attachant, toujours plein d'optimisme pour l'avenir du Liban, d'un Liban uni. Ces liens nous viennent aussi de l'histoire, avec la participation de tant de Libanais aux forces françaises libres et notamment à la bataille de Bir-Hakeim.

La France a mal au Liban, parce que la guerre y sévit, avec son habituel cortège de morts et de destructions, mais aussi de massacres, de prisonniers ou de civils. Tous les massacres sont à condamner, qu'il s'agisse des Palestiniens à Sabra et Chatila, des chrétiens à Deir-El-Kamar ou des Druzes à Kfar-matta.

La France a mal au Liban aussi parce que son existence en tant qu'Etat et nation est menacée. Elle est menacée par les occupations étrangères. Comment ne pas s'inquiéter des récentes déclarations syriennes à cet égard ? Elle est menacée aussi par des initiatives diverses visant à établir des administrations locales autonomes distinctes de l'administration légale.

Quelles sont les exigences actuelles pour le Liban ? Ces exigences, monsieur le Premier ministre, vous les avez rappelées tout à l'heure. Elles s'appellent : paix, unité, intégrité territoriale, souveraineté, indépendance nationale. Sur la base de ces exigences, je veux dire l'adhésion du groupe socialiste et la mienne en tant que président du groupe d'amitié parlementaire France-Liban, à la politique française actuelle, qu'il s'agisse de son volet militaire d'aide à la restauration de l'autorité de l'Etat, et donc à la reconstruction de l'armée libanaise, dans sa mission d'interposition et dans sa mission humanitaire, ou qu'il s'agisse de son volet diplomatique pour que cessent les

diverses ingérences extérieures et pour rétablir le dialogue entre Libanais.

L'action militaire de la France s'exerce dans le cadre de la F. I. N. U. L., mais surtout, aujourd'hui, dans le cadre de la force multinationale à Beyrouth, force de paix, force d'interposition qui a évité que Beyrouth ne soit livrée dans les dernières semaines au feu et au sang.

La meilleure preuve que cette force est bien une force d'interposition réside dans les critiques contradictoires qui, au fil des mois, en ont fait pour certains une force exclusivement destinée à la protection des Palestiniens, pour d'autres une force de protection pour les seuls chrétiens, cette protection des chrétiens étant pourtant jugée insuffisante par certains.

M. Daillet a parlé de ce qu'il appelle les manquements de la France face à ses engagements au Liban. Pourtant, jamais depuis deux décennies — les responsables libanais le reconnaissent en privé — la France ne s'est engagée comme elle le fait aujourd'hui au service de la paix au Liban. Quel fut, par exemple, l'engagement de la France en 1978, lorsque Beyrouth-Est était écrasée sous les bombes syriennes, en même temps que notre ambassade, l'hôpital français et le palais du président Sarkis ?

La paix au Liban, à laquelle œuvre la France, passe par la restauration de l'autorité légale, représentée aujourd'hui par le président Amine Gemayel. Cette restauration passe elle-même par le retour à un consensus national autour d'un équilibre retrouvé entre les diverses communautés. C'est aussi à quoi œuvre la France en aidant à la reconstruction de l'armée libanaise, notamment par les efforts et le sens du sacrifice des soldats français au sein de la force multinationale.

Cette force n'a pas excédé le mandat qui lui avait été confié à la demande du gouvernement libanais et qui consiste également à contribuer à la sécurité publique des populations civiles dans le grand Beyrouth, et dans le seul grand Beyrouth. En aucun cas, notre contingent ne peut s'engager dans la guerre, par exemple dans le Chouf, comme l'a suggéré Mme d'Harcourt. Aller au-delà de la légitime défense excéderait son mandat. J'ai aussi entendu M. de Lipkowski décrire l'ampleur de l'intervention syrienne — et il n'a sans doute pas tort — et, *à contrario*, la minceur de l'action française.

Mais dans cette problématique, monsieur de Lipkowski, il n'y aurait plus que deux réponses : ou bien s'en aller, ou bien faire la guerre à la Syrie, dont on sait que le nombre de ses blindés excède celui de la France. La France n'est pas au Liban pour faire la guerre, mais pour contribuer à la restauration de la paix. Elle le fait en tenant compte de tous les facteurs actuels de la situation et, surtout, d'une donnée fondamentale : ce n'est pas par la force que peut se régler le problème libanais !

M. Jacques Baumel et M. Jean de Lipkowski. Alors, il ne se règlera pas !

M. Jean-Marie Daillet. Croyez-vous qu'il se règlera par la faiblesse, monsieur Bapt ?

M. Gérard Bapt. Nul n'est en mesure de régler le problème libanais par la force, quels que soient les moyens disponibles.

M. Maurice Couve de Murville. Il est cinglé, ce type-là !

M. Gérard Bapt. Les Etats-Unis eux-mêmes viennent d'en faire le constat. Et les cinglés, monsieur, sont ceux qui croient que le problème libanais pourrait se régler par la force. Par la force de qui ?

La France n'est pas non plus au Liban au service d'une communauté ou d'un clan.

M. Jean de Lipkowski. Je n'ai pas dit cela !

M. Gérard Bapt. Elle est au Liban pour contribuer au rétablissement de l'unité nationale autour du gouvernement légitime et à l'arrêt des interventions extérieures.

M. Jean de Lipkowski. Quel est le résultat ?

M. Gérard Bapt. Elle est au Liban pour affirmer son attachement à l'intégrité territoriale et à l'unité de ce pays, face aux dangers que contient la perspective d'une partition : dangers pour le Liban d'abord, dangers de balkanisation du Proche-Orient ensuite, risque, enfin, de donner aux affrontements en cours une dimension Est-Ouest débordant largement le cadre du Liban et de cette région du monde.

M. Jean-Marie Daillet. C'est déjà fait !

M. Gérard Bapt. Aussi ne peut-on qu'approuver le souhait du Gouvernement français de voir installer des observateurs neutres de l'O. N. U. de manière à mettre la communauté internationale face à ses véritables responsabilités. Car le volet politique de l'action de la France est primordial.

Agir pour la reprise du dialogue entre les Libanais, et d'abord entre le chef de l'Etat, Amine Gemayel, et les forces du Front du salut national, agir pour la restauration de l'unité du Liban dans un cadre multiconfessionnel, agir dans le même

temps pour l'évacuation des forces étrangères et la fin des ingérences étrangères, le respect et la garantie des frontières internationalement reconnues de chacun des pays de la région, c'est là, monsieur le Premier ministre, votre politique, c'est la politique de la France pour le Liban, pour les perspectives de paix au Proche-Orient. C'est là la politique à la fois du cœur et de la raison et c'est pour ce double motif que nous la soutenons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Roger Rouquette.

M. Roger Rouquette. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le monde vit plus que jamais dans une paix armée lourde de danger pour l'humanité.

Le développement continu d'un armement nucléaire de plus en plus sophistiqué, la multiplication des foyers de tension et des conflits locaux, le durcissement et la logique d'affrontement entre l'Est et l'Ouest, l'aggravation de la crise économique mondiale qui exaspère les rivalités nationales en sont la cause.

Face à ces menaces, partout où les peuples peuvent s'exprimer librement, ils affirment leur volonté de paix.

Mieux que d'autres, les socialistes, dont la tradition est celle de la lutte pour la paix, peuvent traduire cette volonté en politique.

La principale menace contre la paix résulte de la nature même d'une société internationale dominée par l'exploitation de l'homme par l'homme, le système des blocs, des zones d'influence et des puissances.

L'action pour la paix passe d'abord par la mise en œuvre de principes fondamentaux : le droit de chaque peuple à sa libre disposition, l'égalité des Etats.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale se tenait à La Haye le premier congrès européen. Puis, sous l'impulsion de quelques hommes illustres, la reconstruction de l'Europe s'élaborait à partir de ce que l'histoire et la géographie laissaient pour embryon de l'Europe dans sa réalité géographique et historique.

En 1975, trente-cinq pays participaient à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, plus connue sous l'appellation des « accords d'Helsinki ».

A l'origine du processus d'Helsinki, il y avait l'idée de créer progressivement un nouveau type de rapports en Europe. Il fallait malgré le partage de l'Europe depuis 1945 et les différences de système politique, réduire les risques et les menaces induits par cette séparation et lutter contre la logique implacable des blocs.

A la signature de l'acte final, de grands espoirs étaient permis.

Les difficultés d'application, le non-respect de certaines clauses ont déçu certains, introduit un certain scepticisme, voire une indifférence. Cela fut concrétisé par l'échec de la conférence de Belgrade.

Pourtant, nombreux furent ceux qui, ne perdant pas espoir, expliquaient la nécessité de progresser dans la voie retenue à Helsinki et ce, malgré les engagements ignorés ou bafoués par certains.

Il a fallu trois ans de discussions difficiles pour aboutir au compromis final de la conférence de Madrid, signé il y a tout juste un mois par les mêmes trente-cinq pays qui avaient signé les accords d'Helsinki. Je m'attacherai plus particulièrement ce soir à la « corbeille » concernant les droits de l'homme.

La France attache une importance primordiale aux éléments contenus dans le document final de Madrid dans le domaine des droits de l'homme.

Pour la première fois, mention est faite du droit des travailleurs de créer librement des syndicats et d'y adhérer. Un nouveau texte affirme la liberté de l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction. D'autres dispositions prévoient les rencontres et les réunions de familles séparées par la division de l'Europe, les mariages entre ressortissants des deux Europe, l'émigration et les demandes de visas, le libre accès aux missions diplomatiques et consulaires, l'amélioration des conditions d'exercice de leurs activités par les journalistes.

Les trente-cinq pays signataires réaffirment également leur détermination à encourager les efforts véritables visant à appliquer sérieusement le document d'Helsinki. Nul doute que l'activité des groupes de surveillance des accords d'Helsinki soit concernée.

Le processus d'Helsinki montre ainsi son dynamisme et je me réjouis que ce soit à propos des droits de l'homme, élément central de l'acte final.

En effet, on ne peut parler de paix, de désarmement, de détente, sans traiter des libertés, des droits individuels et des droits collectifs, mais aussi du droit des peuples et du droit au développement.

Les libertés de l'individu sont fragiles et, en matière de droits de l'homme, il n'y a jamais d'acquis définitif.

Le combat pour les droits de l'homme a longtemps été un combat pour des textes. Aujourd'hui, les textes nationaux et internationaux existent. Il faut donc mener un combat pour leur application, un combat pour que nul ne soit exclu de leur bénéfice.

Trop longtemps, la priorité a été accordée plus à la défense des droits de l'homme qu'à leur extension.

L'élargissement de la liste des droits individuels dans les domaines social, économique et culturel a été décidé le 27 avril 1978 par le comité des ministres du Conseil de l'Europe, mais c'est à l'honneur du gouvernement de Pierre Mauroy d'avoir permis l'ouverture du recours individuel en faisant ratifier l'article 25 de la convention européenne.

Il ne peut être question de renoncer à la défense des principes, particulièrement ceux de la liberté de l'homme et ceux du droit des peuples. Mais qu'est-ce que le droit des peuples sans le droit à l'autodétermination ? Qu'est-ce que l'indépendance sans le droit au développement ?

En proclamant le droit des peuples afghan, tchadien, namibien, libanais, à choisir leur avenir en affirmant leur indépendance, en soutenant le droit du peuple sahraoui et du peuple érythréen à l'autodétermination, en exigeant le droit pour le peuple cambodgien de choisir ses représentants dans le cadre d'une indépendance nationale et d'une neutralité reconnues par les principales puissances mondiales, en luttant pour la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, contre les dictatures militaires de l'Amérique latine, en demandant de façon parallèle la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence et le droit des Palestiniens à une patrie, la France est sur le bon chemin.

Nous devons constamment défendre les droits de l'homme partout où ils sont niés, bafoués ou menacés, sous quelque forme que ce soit, défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, leur droit à l'indépendance et à la liberté de décision.

La recherche de la paix nous conduit à établir un lien entre le désarmement et les droits de l'homme.

Le Président de la République française, lors de son allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, a fait en ce sens des propositions très bien accueillies parmi les représentants des pays du tiers monde.

Je voudrais maintenant revenir sur le document final de la conférence de Madrid : sans être un nouveau document et bien que limité sur certains sujets, il témoigne de la continuité du processus engagé à Helsinki et doit contribuer à améliorer les relations entre les peuples et sauvegarder les libertés fondamentales et les droits de la personne humaine.

C'est pourquoi, tout en me félicitant du rôle très important joué par la France à Madrid, je souhaiterais connaître les initiatives que votre gouvernement compte prendre, monsieur le Premier ministre, pour veiller au respect des décisions prises par les trente-cinq pays participants et quelles activités la France va développer pour préparer la conférence sur les droits de l'homme prévue au printemps de 1985 à Ottawa.

Monsieur le Premier ministre, mon intervention a été axée sur les droits de l'homme. Toutefois, j'aimerais qu'elle ne reste pas théorique et, passant sur le plan pratique, je voudrais évoquer ce soir un cas concret qui vient de m'être signalé par deux organisations humanitaires tout à fait dignes d'estime.

En effet, au Guatemala, trente-deux personnes portées disparues lors des derniers mois seraient détenues dans les locaux de la caserne Matamoros, dans la capitale de ce pays. L'information fait état de déclarations de personnages liés aux autorités militaires selon lesquelles les détenus pourraient être très prochainement exécutés, peut-être même après-demain.

Je n'ignore pas que le Gouvernement français procède très souvent dans des cas de ce genre à des interventions humanitaires auprès de gouvernements étrangers. Mais je souhaiterais que la règle du secret qui, par souci d'efficacité, entoure souvent ces démarches ne soit pas respectée à l'égard d'un pays où la violence règne en maître depuis vingt ans.

Ce soir, l'efficacité, c'est le fait que, du haut de cette tribune, soient enfin dénoncés les « disparus » qui, au Guatemala, ne réapparaissent que sous forme de cadavres mutilés jetés au bord des routes ou entassés dans des cimetières clandestins. Il peut donc dépendre en partie de nous que les prisonniers de la caserne Matamoros ne subissent pas le même sort. L'opinion internationale est d'ailleurs alertée.

Monsieur le Premier ministre, la lutte pour les droits de l'homme est quotidienne. Je sais que vous ne l'ignorez pas et j'apprécie que le gouvernement de la France intervienne partout où les droits de l'homme, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est, au Nord qu'au Sud, sont bafoués. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Duraffour.

M. Paul Duraffour. « L'organisation des Nations Unies est restée ce lieu unique où, malgré les déconvenues et l'éternelle tentation de la force, les solutions pacifiques ont été inlassablement recherchées. »

C'est dans ces termes que, le 23 septembre dernier, à New York, le Président de la République saluait l'œuvre des Nations Unies.

Pour atteindre ces solutions pacifiques, l'O.N.U., entre autres initiatives, a proclamé en 1978 la dernière semaine d'octobre « semaine mondiale de promotion des objectifs du désarmement ». L'an dernier, elle a en outre déclaré que la campagne pour le désarmement serait dorénavant permanente.

Je viens donc, monsieur le Premier ministre, comme chaque année à la même époque, vous poser une question qui, je le pense, traduit les préoccupations du groupe parlementaire d'études des problèmes du désarmement, que j'anime.

Cette question est simple: quelles initiatives le Gouvernement de la République compte-t-il prendre pour répondre concrètement aux vœux exprimés par l'O.N.U. ?

L'an dernier, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez reçu à l'occasion de la semaine mondiale du désarmement diverses organisations dont la préoccupation essentielle est l'arrêt de la course aux armements, leur réduction progressive au niveau le plus bas, enfin leur destruction universelle, totale et contrôlée par la dissolution des deux blocs militaires.

C'était la première fois qu'un ministre des relations extérieures tenait une telle réunion. J'espère que cette année vous récidiverez. N'avez-vous pas, en effet, déclaré que cette réunion s'inscrivait « dans un effort destiné à élargir le débat sur ces questions, en sorte qu'il déborde le cadre des seuls spécialistes » ?

Monsieur le Premier ministre, vous rappelez samedi dernier à l'Unesco, lors de l'assemblée générale de l'union française des associations de combattants, que la France ne négligerait aucun effort pour la promotion du désarmement dans le monde.

Le Gouvernement rappelle avec raison la nécessité vitale de maintenir notre puissance de dissuasion et son souci d'un véritable équilibre entre les arsenaux militaires des deux super-puissances, ce qui n'est pas toujours le cas présentement en Europe. Il n'en est pas moins convaincu de la folie guineuse et criminelle de la course aux armements. Il ne peut pas ne pas marquer sa présence à l'occasion de la semaine mondiale de l'O.N.U. pour le désarmement. Il doit donc agir en direction de la radio, de la télévision, de l'Université, que sais-je encore ?

Cette dernière semaine d'octobre sera marquée, vous le savez, par de nombreuses manifestations organisées dans le monde par divers mouvements qui appellent à la paix par le désarmement. Je souhaite — je parle selon mes convictions personnelles — que ces mouvements s'amplifient et qu'ils se déroulent à l'Est comme à l'Ouest et ce, en pleine liberté, ce qui n'est pas toujours le cas. Toutefois, je ne suis pas assez naïf au point d'ignorer que l'histoire nous apprend que le pacifisme ne garantit pas toujours, hélas ! la paix.

Je pense pourtant que l'opinion publique des peuples — de tous les peuples — doit exercer une pression telle sur les gouvernements, sur tous les gouvernements, que ceux-ci comprennent enfin que tous les problèmes peuvent se régler par le dialogue pacifique et la négociation, comme vous l'avez précisé du haut de cette tribune, monsieur le Premier ministre. L'équilibre fragile et tragique de la terreur doit faire place à cette coexistence pacifique, sans qu'il soit jamais fait recours à ce qu'on nomme de cette expression terrifiante : « le feu nucléaire ».

Mes chers collègues, arrivé à une certaine étape de la vie, beaucoup de choses peuvent paraître dérisoires, à l'exception de tout ce qui peut soulager la peine des hommes. Elle est grande de par le monde, et Aragon avait raison de s'écrier : « Comment peut-on, oui, comment peut-on supporter le monde tel qu'il est ? »

Quitte à être traité d'utopistes, de dangereux utopistes, et même pire — on ne s'en prive pas — nous ne pouvons pas nous taire, nous ne pouvons pas ne pas manifester notre angoisse, notre indignation, quand on sait que les pays du monde dépendent pour leur armement et par jour plus de deux milliards de dollars et que dans le monde, chaque jour, 35 000 enfants meurent de faim. Cela justifie nos alarmes, cela justifie les actions militantes que nous et ceux qui prendront le relais continuerons, sans que rien ni personne ne puisse nous arrêter dans notre détermination.

Le Président de la République a heureusement rappelé à New York le lien entre les tâches de développement et l'entreprise de désarmement, entre le refus de la misère et le refus de l'escalade des armes.

Malgré les railleries, les sarcasmes, voire les insultes, nous voulons être non les techniciens, non les experts — il y en a déjà trop — du désarmement, mais les artisans, j'allais dire les croisés et les apôtres de la paix.

Je terminerai ce propos par deux citations.

La première de François Mitterrand : « Si le désarmement a longtemps signifié une aspiration généreuse, il devient aujourd'hui une obligation vitale dans le monde. »

La seconde de Louis Pasteur : « Si l'humanité ne tue pas la guerre, la guerre tuera l'humanité. »

Monsieur le Premier ministre, n'oubliez pas la semaine mondiale du désarmement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai suivi avec attention les propos des intervenants et j'ai le souci, pour clore ce débat, d'apporter les précisions et les compléments que vous avez demandés.

Je veux d'abord remercier les parlementaires de la majorité, qui ont non seulement appuyé l'action du Président de la République et du Gouvernement, mais aussi argumenté avec beaucoup de cohérence et d'unité dans le ton et sur le fond.

Je pourrais reprendre les interventions de tous ceux qui se sont succédé à cette tribune, MM. Bellon, Alain Vivien, Darinot, Baylet, Montdargent, Mmes Dupuy, Nevoux — et j'en passe. J'ai apprécié, je le répète, la cohérence de leurs propos et leur unité de ton, et j'ai constaté que leur analyse était partagée sur tous les bancs de la majorité.

Oui, monsieur Baumel, un tel débat pourrait nous rassembler, du moins sur l'essentiel, et j'ai apprécié votre effort.

M. Jacques Baumel. Merci, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mais vous n'avez pas fait école sur les bancs de l'opposition et la polémique l'a trop souvent emporté.

Monsieur Couve de Murville, vous êtes un ancien Premier ministre, un expert respecté à la fois de l'action diplomatique et des institutions de la V^e République. Aussi m'étonnerai-je de vos propos. Oui, le chef de l'Etat exerce dans nos institutions des responsabilités particulières, des responsabilités premières, celles-là mêmes que lui confère le suffrage universel. A l'heure où vous-même et vos amis venez de célébrer à l'Hôtel de ville de Paris le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution, il est surprenant que vous l'ayez oublié !

Mais croyez que le Président de la République a le souci d'associer et d'informer constamment le Gouvernement, et d'abord le Premier ministre. Si je n'ai pas quitté Paris à la mi-août, c'est parce que le Président de la République souhaitait que le chef du Gouvernement soit à ses côtés pour suivre heure par heure l'évolution de la situation au Tchad.

Je crains que, dans vos propos, monsieur Couve de Murville, les souvenirs des années soixante ne l'emportent sur l'analyse des réalités d'aujourd'hui.

Vous vous êtes étonné de mon silence en août. Mais chacun, ici, connaît votre légendaire mutisme et nous en avons jamais conclu que vous n'étiez ni vigilant ni informé. (Sourires sur les bancs des socialistes.)

Quant à l'information du Parlement, dois-je rappeler que le chef de l'Etat a reçu les présidents des assemblées ? Personnellement, j'ai reçu vos présidents de groupe. Le ministre de la défense et le ministre des relations extérieures se sont rendus devant vos commissions.

Vous savez que le ministre des relations extérieures a souhaité depuis longtemps, et à maintes reprises, un débat sur notre politique étrangère, débat qui, je le note, n'a eu lieu ni en 1972, ni en 1974, ni en 1977. A l'époque, nous ne gouvernions pas. Ce débat, que le Sénat a su mener à bien, aurait dû avoir lieu à la session de printemps. Dois-je rappeler que c'est le retard pris sur le texte concernant l'enseignement supérieur — et le Gouvernement n'y est pour rien — qui a empêché l'organisation d'un tel débat ?

Le Gouvernement s'explique avec vous aujourd'hui. Il le fera prochainement au Sénat. Et il souhaite que, le plus souvent, nous ayons des débats sur la politique extérieure de la France.

Dois-je, par ailleurs, revenir sur les procédures gouvernementales qui avaient cours lorsque vous étiez Premier ministre ?

Le 28 août 1968, en effet, en vertu des accords de défense entre la France et le Tchad, M. Tombalbaye avait fait appel aux troupes françaises pour aider à rétablir l'ordre au Tibesti. Il n'en est fait état qu'au conseil des ministres du 11 septembre 1968. Le ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Michel Debré, n'est entendu par l'Assemblée nationale que le 2 octobre. Il parle de la Tchécoslovaquie, du Biafra, de l'Allemagne, de la détente... et il omet de parler du Tchad.

Mais venons-en à une partie de votre discours qui m'a beaucoup surpris venant de vous. Je ne peux pas laisser vos propos concernant les propositions faites par le Président de la République à la tribune des Nations Unies.

M. Guy Vadepiet et M. André Bellon. Très bien !

M. le Premier ministre. Il s'agit, là, d'une mise en cause d'autant plus inadmissible qu'elle est fondée sur une interprétation abusive, que dis-je, une citation frauduleuse des propos du chef de l'Etat.

M. Yves Lancien. Frauduleuse ?

M. le Premier ministre. Et si je dis « citation frauduleuse », c'est parce qu'en la matière vous savez parfaitement de quoi vous parlez.

En effet, lorsque le Président de la République a évoqué l'idée d'un débat entre les cinq puissances nucléaires, il a posé trois conditions préalables.

(*M. Couve de Murville manifeste par un geste l'intention de prendre la parole.*)

M. le président. Monsieur le Premier ministre, permettez-vous à M. Couve de Murville de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je souhaiterais auparavant citer ces conditions préalables.

« La première suppose que soit corrigée la différence fondamentale de nature et de quantité qui sépare l'armement des deux plus grandes puissances et des autres, ainsi que la différence qui sépare un pays qui risquerait de se servir de cet armement pour asseoir sa puissance du pays qui serait contraint de s'en servir pour sa propre survie.

« La deuxième condition découle du considérable écart existant entre les forces classiques conventionnelles, particulièrement en Europe, écart accru, et je le crains, par l'existence d'armes chimiques et biologiques dont une convention devrait absolument interdire la fabrication et le stockage.

« La troisième condition exige que cesse la surenchère en matière d'armes anti-missiles, anti-sous-marines et anti-satellites. » Vous avez oublié de mentionner ces préalables, qui sont catégoriques. Par là-même, vous tronquez le raisonnement. Or ces préalables répondent, d'une certaine façon, à votre interrogation et font écrouler tout un pan de votre argumentation.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Maurice Couve de Murville. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de m'autoriser à vous interrompre, car je tiens à reprendre brièvement à la sainte indignation que vous manifestez quant aux propos que j'ai tenus sur les propositions présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies par M. le Président de la République.

Je n'ai à aucun moment oublié, même si je ne les ai pas expressément mentionnées — mais vous les connaissez si bien que ce n'était pas nécessaire — les « conditions », comme vous dites...

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Cela change tout !

M. Maurice Couve de Murville. ...auxquelles est soumise, dans l'esprit de M. le Président de la République, l'organisation de discussions entre les puissances nucléaires sur la limitation des armements de ce type.

J'ai estimé que, quelles que soient les conditions, les réserves et les arrière-pensées, le simple fait d'envisager une négociation ou une conférence entre les cinq puissances nucléaires sur leurs armements nucléaires constituait un pas sur la voie où nos amis et nos adversaires désirent que nous nous engagions — alors que vous essayez à grand-peine de maintenir notre position — c'est-à-dire vers une discussion sur une réduction ou un contrôle des armements nucléaires français.

M. Alain Vivien. Quel raisonnement filandreux !

M. Maurice Couve de Murville. Je ne vois aucune raison qui puisse conduire une autorité française quelconque, fût-ce le Président de la République, à prendre le risque suprême de considérer qu'il serait un jour possible que nous acceptions de discuter avec les Américains et les Soviétiques de la limitation de nos armements nucléaires dans une position qui, quelles que soient les conditions qui soient posées, sera forcément une position d'infériorité et nous mettra forcément dans la situation la plus difficile, créant ainsi un risque fantasmagorique pour le maintien de notre armement nucléaire.

Je ne reviendrai pas, monsieur le Premier ministre, sur ce que vous avez déclaré auparavant, car c'était de moindre importance, mais on pourrait épiloguer longuement dessus. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Vivien. Est doué celui qui a compris quelque chose !

M. le Premier ministre. Je constate, monsieur le Premier ministre, que vous restez sur votre position. Je reste également sur la mienne.

Je voudrais aussi revenir, en quelques mots, sur l'intervention de M. Peyrefitte. Il n'est pas là ce soir, mais il m'avait, par avance, fourni l'explication de son absence.

Il a parlé de la grandeur de la France, tout en nous disant que nous n'avons rien à faire en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Je me demande s'il est devenu un disciple de M. Kissinger, qui nous assignait une influence régionale réduite.

M. Yves Lancien. C'était à l'époque de M. Jobert.

M. le Premier ministre. C'était à Londres, en 1973. M. Kissinger portait ainsi une sorte d'appréciation sur la France d'alors, ...

M. Jean de Lipkowski. Sur l'Europe !

M. le Premier ministre. ... sur l'Europe. C'était terrible, et d'ailleurs excessif et non fondé...

M. Jean de Lipkowski. Oui !

M. le Premier ministre. ... comme le sont nombre des propos émis par l'opposition dans ce débat au sujet tant de l'Europe que de la France d'aujourd'hui.

M. Peyrefitte, par ailleurs, a-t-il oublié que la France a, dans cette zone qu'il veut oublier, des départements — la Martinique, la Guadeloupe ? Bref, je m'étonne de son propos.

Mais surtout, M. Peyrefitte a profité de ce débat important sur les relations extérieures de la France pour mettre en cause l'un des partis de la majorité. Il n'est d'ailleurs pas le seul à chérir ce genre d'exercice. C'est même une sorte de concours permanent au sein de l'opposition. C'est à qui fera le mieux dans le genre. Après tout, les partis peuvent parler, se défendre ; il en va autrement lorsque des ministres, et des ministres communistes, sont mis en cause, comme ils le sont maintenant assez régulièrement et injustement.

M. Yves Lancien. M. Jospin aussi s'est inquiété dernièrement !

M. le Premier ministre. Non, mesdames, messieurs les députés, tous les arguments ne sont pas acceptables dans le débat politique. Non, on n'a pas le droit de dire n'importe quoi.

M. Jacques Baumel. Qui a parlé de déchirure ?

M. le Premier ministre. Je parle des attaques directes contre des ministres communistes, en particulier contre le ministre des transports.

On n'a pas le droit de mettre en cause l'honneur des hommes sans être sûr de la véracité de ce que l'on avance.

Je veux dire, à cette tribune, que le ministre des transports a été mis en cause d'une manière inadmissible à la suite de la destruction du Boeing sud-coréen par les Soviétiques. Et vous savez ce que je pense de cette destruction — je l'ai dit, au nom du Gouvernement, et le ministre des relations extérieures a également indiqué ce qu'il en pensait.

A aucun moment, le ministre des transports n'a, à propos de la desserte de l'Union soviétique ou des mesures décidées par les pilotes, donné la moindre consigne à la compagnie nationale Air France.

La France — le ministre des relations extérieures vous l'a rappelé hier — refuse les mesures de boycott. Il s'agit d'une décision gouvernementale et d'une décision conforme à nos traditions diplomatiques.

Non seulement la mise en cause du ministre des transports est injuste, mais encore, et surtout, elle illustre cette volonté permanente de chercher à discréditer des hommes, à discréditer une formation politique en mettant en cause son patriotisme et son loyalisme envers l'Etat.

Ces manœuvres, le Gouvernement ne cessera de les dénoncer car elles font injure au débat démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Baumel. Les socialistes l'on fait pendant vingt ans ! Voyez Léon Blum !

M. le Premier ministre. Je suis d'accord avec vous, monsieur Montdargent, lorsque vous affirmez que, dans la défense de la paix, il convient que les peuples s'expliquent et prennent en charge ce combat. Je crois avoir assez souligné, dans mon exposé de cet après-midi, que la paix est le premier objectif de notre diplomatie.

D'ailleurs, votre intervention me paraît avoir, à elle seule, répondu à bien des propos de l'opposition. Et surtout, elle a traduit — et je m'en réjouis — une volonté d'accord sur les objectifs et sur les méthodes du Gouvernement.

Je vais à présent reprendre les principaux dossiers évoqués durant le débat.

En ce qui concerne le Tchad, je m'étonne d'avoir entendu des parlementaires déplorer l'intervention à leurs yeux trop tardive des forces françaises.

Qu'auriez-vous dit, monsieur Daillet, qu'auriez-vous dit monsieur Couve de Murville et monsieur de Lipkowski, si la France, sans concertation préalable, sans le soutien de ses alliés africains, sans mandat du Parlement, était entrée en guerre contre la Libye ?

M. Jean-Marie Daillet. Nous avons soutenu Kolwezi !

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas la même chose ! M. Daillet confond tout.

M. le Premier ministre. Lorsque nous sommes intervenus au Tchad, c'est après avoir eu la preuve de l'intervention libyenne. Nous avons rejeté toute initiative, même brillante pour le Kriegspiel, qui aurait pu faire douter de l'identité de l'agresseur.

M. Yves Lancien. Vous la connaissiez bien !

M. Jacques Baumel. On avait les photographies !

M. le Premier ministre. Parce que le Tchad a été agressé, parce que ses frontières ont été violées, nous avons agi. C'est l'argument décisif qui justifie la présence de nos forces dans ce pays. Voilà la position du Gouvernement.

M. André Bellon. Très bien !

M. le Premier ministre. J'ajoute que les conditions mêmes de notre intervention nous ont permis de ne pas avoir à tirer un seul coup de feu.

A l'occasion du sommet de Vittel, présenté, je ne sais pour qui, comme un échec.

M. Jean de Lipkowski. Je n'ai pas dit que c'était un échec.

M. le Premier ministre. ...sommet qui se répète chaque année et auquel participent un nombre de plus en plus grand de chefs d'Etat et de ministres des pays africains — le président tchadien s'est clairement prononcé en faveur de la négociation souhaitée par la France, une négociation, je le souligne, sans aucune exclusivité.

Voilà le témoignage concret de l'importance de cette réunion internationale. Elle a permis de montrer la cohérence de la politique française et son audience en Afrique. Oui, monsieur de Lipkowski, après Vittel, quelque chose a bougé, et je vous donne acte de l'analyse que vous avez faite sur ce sujet.

Mais comme je regrette l'incroyable amnésie collective de l'opposition !

N'avons-nous pas, en 1981 — je ne rêve pas — trouvé le Tchad occupé par les Libyens ? Le précédent gouvernement n'avait pas réagi à l'invasion de 1980, sauf par une menace d'intervention venant de l'Elysée, à la veille même de l'entrée des troupes libyennes dans la capitale, N'Djamena.

Même les plus proches amis de la Libye n'osent pas soutenir ouvertement son action. Ce pays lui-même n'a pas osé nous mettre en cause lorsqu'il a déposé sa plainte au conseil de sécurité des Nations Unies.

Tout le monde est persuadé, en particulier en Afrique, que la France a agi sagement, avec mesure et que l'on peut compter sur sa force tranquille pour préserver la sécurité des Etats menacés. Ce gouvernement ne sera jamais celui des aventures ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Yves Lancien. Des impasses peut-être !

M. le Premier ministre. Vous avez notamment parlé, monsieur Daillet, du mythe de la guerre civile libanaise. Hélas ! au Liban, comme d'ailleurs au Tchad, la situation actuelle ne peut, vous le savez bien, s'expliquer par les seules interventions extérieures. Les conflits internes entre factions pèsent aussi d'un grand poids. Pourquoi, sinon, serait-il nécessaire de réunir une conférence de réconciliation nationale ?

M. Jean-Marie Daillet. Mais ce n'est pas nécessaire !

M. le Premier ministre. Quant à M. Couve de Murville, il a parlé d'abandon du Liban par la France.

M. Maurice Couve de Murville. Oui !

M. le Premier ministre. Me permettra-t-il, sans même parler des actions militaires, de lui rappeler les efforts financiers que nous avons consentis en faveur de ce pays ?

M. Maurice Couve de Murville. J'en ai parlé !

M. le Premier ministre. C'est d'ailleurs un membre de votre assemblée, M. Alain Hauteœur, qui a conduit une mission en ce domaine. Ces efforts, il est vrai, ont été malheureusement interrompus par les événements de ces trois dernières semaines.

En ce qui concerne le Liban, mettre en doute la vigilance française, c'est vouloir tourner le dos aux faits !

Dès la première minute, par exemple, nous avons protesté contre l'entrée des troupes israéliennes dans ce pays et voté les résolutions de l'O.N.U. exigeant leur retrait.

M. Jean-Marie Daillet. Ça, oui !

M. le Premier ministre. Je me suis personnellement rendu à Beyrouth, en mai 1982, et le ministre des relations extérieures a quotidiennement, je le précise, agi en faveur du Liban.

Nous avons, dans cette action, toujours préservé l'autonomie d'analyse et de décision de la France. L'accord de Khaldé conclu entre les Etats-Unis, Israël et le Liban n'a, par exemple, jamais été reconnu par la France.

Alors, permettez-moi de m'étonner, monsieur Daillet, de vous voir mettre en doute, à la tribune de l'Assemblée nationale, le rôle et l'action du contingent français à Beyrouth. Oubliez-vous que le président du Liban lui-même sur une chaîne de télévision française a souhaité le maintien de ce contingent ?

M. Jean-Marie Daillet. Oui, mais il a regretté l'insuffisance de son action !

M. le Premier ministre. Le seul objectif que nous nous sommes fixé, je le répète, c'est l'unité du Liban, sa souveraineté et sa liberté.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le Premier ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie d'avoir la courtoisie de me permettre de vous interrompre.

Vous venez de faire référence à une émission de télévision que de nombreux Français ont vue et au cours de laquelle le Président Amine Gemayel, dont je crois que chacun ici reconnaît la légitimité du pouvoir qu'il a reçu du Parlement libanais l'an dernier, s'est exprimé, à la fois pour redire, en effet, l'attachement aux forces françaises qui étaient sur le terrain, mais aussi pour regretter l'insuffisance de son action.

Nous avons même vu, je l'ai dit tout à l'heure, un capitaine de l'armée française déplorer que la mission des troupes françaises ait été aussi limitée.

Je ne prétends pas que vous avez pris d'autres engagements que ceux que vous avez assumés...

M. André Bellon. On pourrait savoir ce que vous voulez ?

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous voulez ? Aller à Damas ?

M. Jean-Marie Daillet. ... Je vous indique que c'était insuffisant, comme le chef de l'Etat libanais l'a dit lui-même.

Puisque j'ai la parole, je me permets de poser une question à M. le ministre des relations extérieures.

Cet après-midi, à 15 heures 04, est tombée une dépêche de l'A.F.P. qui fait état de propos tenus à Rome par M. Walid Joublati, lequel prétend qu'il a reçu, monsieur Cheysson, une invitation de vous-même, et déclare qu'il s'entend fort bien avec vous, et même mieux qu'avec le parti socialiste français.

Je laisse à l'A.F.P. et à l'intéressé la responsabilité de l'interprétation de ces propos. Mais je serais heureux de savoir si cette invitation a bel et bien été émise, monsieur le ministre des relations extérieures, par vous, au nom du Gouvernement français.

M. Gérard Bapt. Qu'est-ce que vous voulez ? Qu'on aille en Syrie ? Vous êtes un va-en-guerre !

M. le premier ministre. M. le ministre des relations extérieures va vous répondre. Profitez de ce que nous sommes un peu entre nous ce soir. (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. En effet, il m'arrive de recevoir un certain nombre de représentants politiques libanais, ce dont le président du Liban a toujours pleine connaissance. Il en ira ainsi si M. Walid Joublati vient à Paris. Il n'est pas mon invité bien entendu, mais s'il vient à Paris, comme d'autres dirigeants libanais, il sera reçu par moi et, encore une fois, le président du Liban est parfaitement au courant.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie.

M. le Premier ministre. En ce qui concerne les livraisons de matériel militaire à l'Irak, permettez-moi d'abord de souligner qu'il s'agit là de relations anciennes : les anciens Premiers ministres, les anciens ministres pourraient fournir bien des précisions dans ce domaine.

L'Irak possède ainsi depuis longtemps des moyens d'attaque : avions de type Mirage, ou autres, avec bombes classiques, hélicoptères lourds avec missiles Exocet, vendus d'ailleurs en application, et seulement en application, des contrats signés par les précédents gouvernements. Voilà une précision utile.

Les demandes de matériels adressées à la France ne sont pas de nature à modifier cette situation. Nos livraisons augmenteraient certes le potentiel militaire de l'Irak, mais elles augmenteraient surtout sa crédibilité.

L'Irak affirme sa volonté de paix et la France, je vous l'ai dit cet après-midi, estime que seules des situations d'équilibre militaire permettent d'ouvrir les processus de paix.

La France soutient toutes les démarches qui tendent à cette paix. C'est pourquoi elle souhaite qu'un cessez-le-feu intervienne le plus rapidement possible et que des négociations s'engagent, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Un cessez-le-feu est d'autant plus souhaitable que les armées se battent en réalité de part et d'autre d'une frontière internationalement reconnue.

Ce processus de paix est rejeté par une partie et accepté par l'autre. C'est celle-ci que nous soutenons.

Ce processus de paix est exigé par tout le monde arabe et en particulier par tous les pays du Golfe. C'est ce processus que la France elle aussi entend appuyer, d'autant qu'il s'agit là du seul grand conflit du monde qui ne mette pas directement en présence les deux plus grandes nations.

Vous avez été plusieurs, mesdames, messieurs les députés, à demander des précisions sur l'effectif des troupes engagées au Liban et au Tchad et sur le coût de ces opérations.

A Beyrouth, outre les 2 000 hommes qui participent à la force multinationale, s'ajoutent les bâtiments de la marine nationale et leurs 3 000 marins actuellement en opération au large du Liban.

Au Tchad, il y a un peu plus de 2 500 hommes en premier échelon.

M. Yves Lancien. 2 700 !

M. le Premier ministre. A cela s'ajoutent, en deuxième échelon, dans d'autres pays d'Afrique, près de 900 hommes. Deux mille hommes sont, en France, en alerte et prêts à partir si la situation l'exigeait.

Si l'adversaire approchait de la zone rouge, notre riposte serait immédiate. Je rappelle à ce propos que nos Jaguar, par leurs sorties, ont déjà dissuadé une colonne adverse, sans entraîner de pertes humaines.

Toutefois, pour juger et apprécier l'ampleur de ces opérations, il faut rappeler que nous avons 50 000 hommes en République fédérale d'Allemagne.

Au total, à Beyrouth comme au Tchad, c'est moins de la moitié des effectifs de la Légion qui se trouvent engagés. C'est 13 p. 100 de la force d'action rapide qui est mobilisée.

La France conserve donc toute sa puissance en Europe.

Quant aux dépenses, il est difficile, actuellement, de donner un chiffre précis. L'évaluation est de l'ordre d'un milliard de francs à ce jour.

J'ai demandé aux ministères intéressés de se réunir régulièrement pour évaluer les dépenses engagées. Les opérations du Liban et du Tchad suivent leur cours, le montant des dépenses supplémentaires entraînées par ces deux opérations ne pourra être connu avec une précision convenable que dans quelques semaines. Elles vous seront communiquées. Comme vous le devinez aisément, les conditions de financement de ces opérations feront l'objet d'un collectif budgétaire qui vous sera soumis.

En écoutant le débat, mesdames, messieurs les députés, je me faisais deux réflexions.

La première c'est que, décidément, l'opposition a « perdu la main ».

M. Yves Lancien. Elle la retrouvera bien vite !

M. Gérard Bapt. On peut toujours rêver !

M. le Premier ministre. Elle a déjà oublié ce que gouverner signifie.

Comme certains n'osent pas affirmer que nous n'aurions dû aller ni au Tchad, ni au Liban, ils jouent les va-et-guerre. Nous devrions, à les écouter, engager les hostilités contre la Libye, voire contre la Syrie.

Allons ! un peu de retenue, tout de même ! On ne joue pas ainsi sur l'échiquier de la vie internationale.

L'action diplomatique et militaire demande à être conduite avec plus de maîtrise et avec un sens plus aigu des responsabilités.

C'est ce que fait le Gouvernement.

Ma seconde réflexion, et je conclurai sur ce point, c'est que, décidément, il est des voix que l'opposition semble ne pas vouloir ou ne pas pouvoir entendre :

Les voix de tous les peuples qui demandent la justice ;

Les voix de tous les peuples qui aspirent à la paix ;

Les voix de tous ces Etats du tiers monde qui, sur tous les continents, soutiennent et approuvent la politique de la France.

Parce qu'ils ont retrouvé le véritable visage de la France, celui d'une France qu'ils connaissent et qu'ils aiment, celui de la France du progrès et de la justice, celui d'une France qui a prouvé, par son évolution intérieure, sa volonté réelle de changement, sa volonté d'en finir avec les injustices.

Voilà pourquoi notre politique forme un tout. Voilà pourquoi les avancées réalisées en France nous permettent de parler haut et fort. Voilà pourquoi notre audience internationale est aujourd'hui reconnue.

L'incohérence, elle était dans vos propos, messieurs de l'opposition...

M. Jean-Marie Daillet. C'est de la polémique !

M. le Premier ministre. ...tout au long de cet après-midi et de cette soirée.

Notre cohérence, c'est notre engagement au service de la paix, de la liberté, de la justice et de la solidarité entre les peuples.

Notre cohérence, c'est de servir des valeurs, de prendre des engagements et de les tenir.

Notre cohérence, c'est de relier l'affirmation de notre politique à l'action, quand c'est nécessaire.

Notre cohérence, c'est l'unité des discours que nous avons entendus aujourd'hui sur les bancs de la majorité.

Et notre cohérence, mesdames, messieurs les députés, c'est notre volonté de paix, qui est la volonté du Président de la République et qui est la volonté de son Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 2 —

DEPOTS DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Brunhes un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue et modification corrélatrice du code du travail (n° 1431).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1734 et distribué.

J'ai reçu de M. Christian Pierret un rapport, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

La liste des annexes figure à la suite du compte rendu de la présente séance.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1735 et distribué.

— 3 —

DEPOTS D'AVIS

M. le président. J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

Cet avis comporte 28 tomes, dont la liste est annexée au compte rendu de la présente séance.

L'avis sera imprimé sous le numéro 1736 et distribué.

J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

Cet avis comporte 10 tomes, dont la liste est annexée au compte rendu de la présente séance.

L'avis sera imprimé sous le numéro 1737 et distribué.

J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

Cet avis comporte 7 tomes, dont la liste est annexée au compte rendu de la présente séance.

L'avis sera imprimé sous le numéro 1738 et distribué.

J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

Cet avis comporte 7 tomes, dont la liste est annexée au compte rendu de la présente séance.

L'avis sera imprimé sous le numéro 1739 et distribué.

J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726).

Cet avis comporte 18 tomes, dont la liste est annexée au compte rendu de la présente séance.

L'avis sera imprimé sous le numéro 1740 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 7 octobre 1983, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat.

Question n° 476. — M. Pierre-Bernard Cousté attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur la situation de plus en plus alarmante des entreprises françaises, en lui rappelant que, au-delà des chefs d'entreprises, ce sont les Français dans leur totalité qui sont concernés : contribuables, salariés, clients, consommateurs...

Or, alors que le Gouvernement se félicite des résultats obtenus et des bons indices enregistrés, le nombre et surtout la taille des entreprises en difficulté ne cessent d'augmenter : 1 600 faillites en avril, 2 080 en mai, 2 497 en juin.

En effet :

— si le déficit du commerce extérieur s'est réduit, c'est que les entreprises françaises se sont bien battues, mais c'est aussi que la récession de notre pays prive les Français, ménages et entreprises, des ressources nécessaires à d'éventuels achats de produits étrangers. Pendant ce temps, l'Allemagne enregistre un excédent de sa balance commerciale, alors qu'il y a trois ans son déficit dépassait de très loin le nôtre...

— si la hausse des prix se ralentit, elle demeure très nettement supérieure à celle des autres pays : au cours des sept premiers mois de l'année, plus 1 p. 100 au Japon, plus 1,5 p. 100 en Allemagne, plus 2,4 p. 100 aux Etats-Unis, plus 3,4 p. 100 en Grande-Bretagne, alors que la France, en dépit des prix contrôlés, enregistrait une hausse de plus 6,2 p. 100 ;

— si le chômage se stabilise, c'est surtout grâce à l'augmentation du nombre de retraites anticipées.

Ainsi, en dépit de chiffres qui peuvent apparaître favorables — mais qui sont trompeurs — la situation continue à se détériorer, et les difficultés des entreprises s'accroissent. Leurs charges sont incontestablement parmi les plus lourdes :

— progression des salaires plus de deux fois supérieure à celle de nos concurrents : 4 p. 100 aux U.S.A. et en Allemagne, 5 p. 100 au Japon et en Grande-Bretagne, contre 10 à 11 p. 100 en France ;

— taux d'intérêt parmi les plus élevés des grands pays industrialisés : les frais financiers ont représenté 10 p. 100 de la valeur ajoutée, pour les sociétés du secteur concurrentiel en 1982 ;

— répercussion de la faiblesse du franc : depuis 1983, les prix des matières premières importées ont progressé de 17 p. 100, alors qu'en devises la hausse n'a été que de 3,80 p. 100.

Ces chiffres montrent que, si des mesures urgentes ne sont pas décidées pour diminuer les charges et permettre de reconstruire les marges des entreprises, il s'ensuivra une chute générale de la production, accompagnée de nombreuses fermetures d'usines et de licenciements.

Il lui demande ce que compte donc faire le Gouvernement.

Question n° 483. — M. Georges Hage appelle l'attention du ministre de l'Agriculture sur les inquiétudes que suscitent, parmi les agriculteurs français, certaines propositions de la Commission des Communautés européennes pour la réforme de la politique agricole commune.

Ces propositions s'inscrivent dans la perspective d'une stagnation, voire de la réduction de notre production agricole, alors que le Gouvernement français considère, à juste titre, que son expansion constitue un atout pour le développement de notre économie.

Il lui demande comment il envisage de défendre l'agriculture française dans cette négociation.

Question n° 478. — M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture sur les conditions dans lesquelles la délimitation des secteurs agricoles sinistrés en 1983 a été arrêtée en Moselle. Une première décision a concerné les zones inondées. La liste des communes a été définie sur proposition du préfet après avis de la direction départementale de l'Agriculture, laquelle avait également consulté les maires. Une seconde décision concerne les sinistres pour excès d'humidité et a été fort heureusement étendue à l'ensemble du département. Pour que tous ces problèmes soient pris en compte, il faut, d'une part, que les communes qui, par erreur, n'ont pas pu être classées en zone inondée, soient ajoutées à la liste initiale. Il faut, d'autre part, qu'une troisième décision de sinistre prenne en compte les sécheresses anormales au cours de l'été. Le comité national des calamités agricoles devant se réunir le 15 octobre prochain, il est souhaitable que M. le ministre de l'Agriculture présente ces deux dossiers. Par ailleurs, les sinistres ont frappé certains agriculteurs de manière cumulative (inondations, excès d'humidité puis sécheresse). Or les prêts pour sinistre agricole sont plafonnés à 50 000 francs par exploitation. Eu égard aux aléas météorologiques de 1983, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'autoriser exceptionnellement le cumul de deux prêts (en cas de sinistre double) ce qui correspondrait à un plafond de 100 000 francs par exploitation.

Question n° 484. — M. Joseph Legrand exprime à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale le souhait de voir rapidement s'ouvrir des négociations entre son ministère et les retraités, veuves et invalides ressortissants du régime de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines, notamment en ce qui concerne la revalorisation et la proratisation des retraites, le relèvement du taux de la pension de reversion, la situation des mineurs anciens combattants qui ne bénéficient pas de la campagne double, ainsi que les avantages en nature.

Il lui demande plus précisément où en sont deux dossiers : premièrement, celui des mineurs reconvertis forcés d'avant 1971 au regard du bénéfice de la loi de finances de 1973 ; deuxièmement, le bénéfice de l'amnistie pour les nouveaux licenciés pour fait de grève qui ont ainsi perdu des années de cotisation. Aujourd'hui quelques centaines de dossiers pourraient être réglés, de façon significative, ce qui, au-delà de la réhabilitation des intéressés, effacerait un contentieux et cela sans trop d'incidence financière.

Question n° 486. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur la fermeture du centre médical psychopédagogique Louis-Grenaudier, dans le quatorzième arrondissement de Paris.

Ce C. M. P. P. a en charge 169 enfants de provenance géographique diverse et souvent atteints de troubles graves. Il jouit d'une très bonne réputation dans le quartier de Plaisance.

Il lui demande donc de réformer la décision de fermeture prise par la majorité du conseil d'administration de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris, décision qui apparaît avoir été prise à la hâte et sans concertation préalable avec le personnel et les usagers.

Question n° 479. — M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation sur les conséquences pour les départements de la loi du 22 juillet 1983 portant transferts de compétences.

Aux termes de cette loi, les départements auront compétence notamment en matière d'aide sociale.

Les charges d'aide sociale représenteront en 1984 pour le département de la Marne environ 450 millions. Suivant le système ancien des trois groupes, l'Etat aurait pris en charge 245 millions. Les compétences qu'il s'est réservées amènent une prise en charge qui ne dépasse pas 96 millions de francs.

Comment seront financés les 150 millions de francs dont l'Etat se dégage ?

Le produit de la vignette automobile et la part de l'Etat de la taxe additionnelle aux droits de mutation ne suffisent pas à couvrir plus des deux tiers de ce désengagement ; or ces recettes doivent couvrir également la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement des collèges dont les départements n'ont pas même l'ordre de grandeur des dépenses.

Les départements qui votent en décembre leur budget pour 1984 sont laissés dans l'ignorance totale des moyens, en volume comme dans les modalités, qui leur permettront de faire face aux compétences nouvelles qui leur sont conférées par la loi.

Il souhaite que toutes informations lui soient données sur les moyens financiers complémentaires mis à disposition des départements.

Question n° 485. — M. Pierre Jagoret rappelle à M. le ministre des transports qu'il a, le 8 janvier 1982, agréé la demande formulée par la compagnie d'aviation T.A.T. d'exploiter la ligne Lannion-Paris jusqu'au 31 décembre 1990. Cette liaison aérienne est de la plus grande importance pour le Trégor dans la mesure où il faut cinq heures trente minutes pour joindre les deux villes par train ou par route. Le T.G.V. Atlantique permettrait de réduire ce temps d'une heure. Dans ces conditions, l'aviation qui fait le trajet en une heure trente minutes est sans concurrence et a un bel avenir devant lui.

Cependant, les tarifs appliqués ne sont pas compétitifs. Le billet simple Lannion-Paris coûtait et est 780 francs, alors que, par exemple, pour joindre Quimper ou Brest à Paris, ce qui représente une distance plus grande, il faut payer 613 francs.

Dans ce second cas, ce tarif fort intéressant est dû aux accords récents signés entre Air Inter et T.A.T. Quant à la liaison Quimper-Paris, elle est assurée par Brit Air, compagnie privée dont le déficit est comblé par Air Inter.

Le développement harmonieux des transports est fondamental pour un aménagement équilibré du territoire ainsi que cela est affirmé dans la loi d'orientation des transports intérieurs.

En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures concrètes qu'il entend prendre pour que les usagers du Trégor bénéficient de conditions comparables à celles des autres villes de France.

Question n° 481. — M. Marcel Esdras expose à M. le Premier ministre que la population du département de la Guadeloupe se trouve actuellement sous le choc provoqué par la nouvelle selon laquelle le comité interministériel de restructuration industrielle (C.I.R.I.) a proposé la fermeture de l'usine de Beaufort, en raison du déficit de cette unité sucrière et de l'insuffisance de la production cannière. Venant après la série de fermetures d'usines enregistrées durant les années écoulées et après les déclarations officielles, affirmant que le Gouvernement, grâce à un plan de restructuration de l'économie sucrière et grâce à la réforme foncière, s'engageait à stopper ce processus pernicieux, cette mesure a déclenché une déception générale. Dans une région où le taux de chômage est extraordinairement élevé,

cette décision risque d'entraîner des conséquences catastrophiques de nature à mettre en péril la paix sociale. En conséquence, il lui demande s'il n'estime pas indispensable de reconsidérer ladite proposition compte tenu des implications qu'elle comporte. Dans ces conditions, il apparaît que la conduite la plus rationnelle devrait consister :

1^o à établir avec précision un bilan financier de manière à apprécier si le déficit réel est aussi considérable que l'indiqueraient les chiffres jusqu'ici avancés ;

2^o à décider un effort financier conséquent de l'Etat pour faire face à ce déficit, les collectivités locales (département et région) pouvant de leur côté y participer ;

3^o revoir les méthodes de gestion de cette unité sucrière en vue d'améliorer les résultats comptables ;

4^o continuer de soutenir financièrement cette usine, en attendant que les effets du plan de relancement amènent une augmentation significative de la production cannière permettant de rentabiliser totalement l'unité de Beaufort dont l'activité doit être maintenue.

Question n^o 482. — Le précédent ministre du temps libre, M. Henry, avait, après consultation de milliers d'associations, préparé un avant-projet concernant la vie associative. Celui-ci a soulevé les plus vives réticences auprès des responsables des associations.

M. Jean-Paul Fuchs demande à Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports de bien vouloir lui indiquer si cet avant-projet est définitivement écarté. Il souhaite connaître les projets actuels du Gouvernement concernant la vie associative.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi n^o 1554 autorisant l'approbation d'une convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures (rapport n^o 1729 de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n^o 1730 de M. Roger Duroure, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

(La séance est levée à zéro heure.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean-Michel Belorgey a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi relatif au règlement judiciaire (n^o 1578), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Mme Martine Frachon a été nommée rapporteur du projet de loi instituant pour les salariés un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique (n^o 1718).

Mme Martine Frachon a été nommée rapporteur du projet de loi complétant les dispositions de l'article 4 de la loi n^o 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public (n^o 1731).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

M. Raymond Douyère a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant, à compter du mois d'août 1984, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers perçue au profit du fonds spécial de grands travaux (n^o 1716).

M. Christian Goux a été nommé rapporteur du projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'augmentation de sa participation aux accords généraux d'emprunt (n^o 1717).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Claude Wolff a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset tendant à assurer le remboursement des dépenses de propagande électorale dans les communes de 2 500 à 9 000 habitants (n^o 1549).

M. Marc Lauriol a été nommé rapporteur de la proposition de loi n^o 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance (n^o 1622).

M. Claude Wolff a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. François d'Aubert tendant à prévenir la fraude électorale (n^o 1629).

M. Philippe Marchand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Léo Grézard et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 10 août 1871 modifiée relative aux conseils généraux (n^o 1632).

M. Pierre Messmer a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson tendant à simplifier la procédure de rectification des circonscriptions des cultes reconnus en Alsace-Lorraine (n^o 1690).

M. Amédée Renault a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Pierre Michel visant à autoriser le débiteur d'une rente compensatoire à racheter celle-ci par le versement d'un capital (n^o 1693).

M. Guy Ducoloné a été nommé rapporteur de la proposition de loi cadre de M. Guy Ducoloné et plusieurs de ses collègues, tendant à l'utilisation démocratique de la force publique et instituant un ensemble de règles déontologiques applicables aux fonctionnaires de police (n^o 1712).

Prise d'acte de la vacance d'un siège.

Vu l'article L.O. 137 du code électoral ;

Vu la communication de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation en date du 26 septembre 1983 d'où il résulte que M. Christian Bonnet a été élu sénateur le 25 septembre 1983 ;

Vu la communication du Conseil constitutionnel en date du 6 octobre 1983 d'où il résulte qu'aucune requête n'a été déposée contre cette élection dans le délai prévu par l'article 33 de l'ordonnance n^o 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée,

M. le Président de l'Assemblée nationale a pris acte, le 6 octobre 1983, de la vacance du siège de député de M. Christian Bonnet (2^e circonscription du Morbihan).

Modifications à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 7 octobre 1983.)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(9 membres au lieu de 8)

Ajouter le nom de M. René André.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(8 au lieu de 9)

Supprimer le nom de M. René André.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mercredi 12 octobre 1983, à douze heures, dans les salons de la présidence.

Liste des rapports spéciaux annexés au rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1984 (n^o 1726) par M. Christian Pierret, rapporteur général.

Tome I. — Rapport général.

Tome II. — Examen de la première partie du projet de loi de finances.
Conditions générales de l'équilibre financier.

Tome III. — Examen de la deuxième partie du projet de loi de finances.
Moyens des services et dispositions spéciales.

I. — BUDGET GÉNÉRAL

A. — Dépenses civiles.

Annexe n° 1. — Affaires sociales et solidarité nationale. — Section commune	Jean-Paul de Rocca-Serra.
Annexe n° 2. — Affaires sociales et solidarité nationale. — Santé.....	Renée Soum.
Annexe n° 3. — Affaires sociales et solidarité nationale. — Solidarité nationale	Guy Bêche.
Annexe n° 4. — Affaires sociales et solidarité nationale. — Travail et emploi	Dominique Frelaut.
Annexe n° 5. — Affaires sociales et solidarité nationale. — Rapatriés.	Gérard Bapt.
Annexe n° 6. — Agriculture : Dépenses ordinaires	Yves Tavernier.
Annexe n° 7. — Agriculture : Dépenses en capital	Martin Malvy. Hervé Vouillot.
Annexe n° 8. — Anciens combattants.	Germain Sprauer.
Annexe n° 9. — Commerce et artisanat : Commerce	Jean-Louis Dumont.
Annexe n° 10. — Commerce et artisanat : Artisanat	Paul Chomal.
Annexe n° 11. — Commerce extérieur et tourisme : Commerce extérieur (fascicule budgétaire : Economie, finances et budget, services financiers)	Jean de Préaumont. Jean-Paul Planchou.
Annexe n° 12. — Commerce extérieur et tourisme : Tourisme	Maurice Pourchon.
Annexe n° 13. — Culture	Jean-Pierre Balligand.
Annexe n° 14. — Départements et territoires d'outre-mer	Parfait Jans.
Annexe n° 15. — (T 1) Economie, finances et budget : charges communes ; (T 2) Economie, finances et budget : services économiques et financiers ; (T 3) (voir ci-dessous III. — Divers)	Serge Beltrame.
Annexe n° 16. — Economie, finances et budget : Budget	François Mortelette.
Annexe n° 17. — Economie, finances et budget : Consommation	Gilbert Gantier.
Annexe n° 18. — Education nationale : Enseignements primaire et secondaire	Michel Berson.
Annexe n° 19. — Education nationale : Enseignement supérieur.....	Michel Charzat.
Annexe n° 20. — Formation professionnelle (fascicule budgétaire : services du Premier ministre, services généraux)	Claude Germon.
Annexe n° 21. — Industrie et recherche : Recherche	Alain Rodet.
Annexe n° 22. — Industrie et recherche : Industrie	André Laignel. Jean Natiez.
Annexe n° 23. — Industrie et recherche : Energie.	Marc Massion.
Annexe n° 24. — Intérieur et décentralisation	Georges Tranchant.
Annexe n° 25. — Justice	Michel Barnier.
Annexe n° 26. — Premier ministre : Services généraux	Emmanuel Hamel.
Annexe n° 27. — Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale	Edmond Alphandéry.
Annexe n° 28. — Premier ministre : Conseil économique et social	Pierre Forgues.
Annexe n° 29. — Premier ministre : Droits de la femme (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux)	René Rieubon.
Annexe n° 30. — Premier ministre : Relations avec le Parlement (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux)	
Annexe n° 31. — Premier ministre : Communication et radiotélévision.	
Annexe n° 32. — Premier ministre : Environnement et qualité de la vie.	

Annexe n° 33. — Premier ministre : Fonction publique (fascicule budgétaire : Services du Premier ministre, services généraux)	Raymond Douyère.
Annexe n° 34. — Premier ministre : Plan, aménagement du territoire et économie sociale	Dominique Taddel.
Annexe n° 35. — Relations extérieures : Services diplomatiques et généraux	Charles Josselin.
Annexe n° 36. — Relations extérieures : Coopération et développement	Alain Vivien.
Annexe n° 37. — Relations extérieures : Affaires européennes	Adrien Zeiler.
Annexe n° 38. — Temps libre, jeunesse et sports	Claude Wilquin.
Annexe n° 39. — Transports : Section commune	François d'Aubert.
Annexe n° 40. — Transports : Transports intérieurs	Alain Chénard.
Annexe n° 41. — Transports : Aviation civile et météorologie	Robert-André Vivien. Albert Denvers.
Annexe n° 42. — Transports : Mer.	Jean Anciant.
Annexe n° 43. — Urbanisme et logement	

B. — Dépenses militaires.

Annexe n° 44. — Défense	Jean-Yves Le Drian.
-------------------------------	---------------------

II. — BUDGETS ANNEXES

Annexe n° 45. — Essences	Michel Inchauspé.
Annexe n° 46. — Imprimerie nationale	Philippe Mestre. Michel Barnier.
Annexe n° 47. — Journaux officiels.	Christian Bergelin.
Annexe n° 48. — Légion d'honneur, Ordre de la Libération	Michel Noir.
Annexe n° 49. — Monnaies et médailles	Alain Bonnet.
Annexe n° 50. — Postes, télécommunications et télédiffusion	Michel Couillet.
Annexe n° 51. — Prestations sociales agricoles	

III. — DIVERS

Annexe n° 15. — (T 3) Comptes spéciaux du Trésor	Jean-Pierre Balligand.
Annexe n° 52. — Taxes parafiscales.	Paul Mercieca.

Avis
présenté au nom de la commission des affaires culturelles,
familiales et sociales.

	MM.
Tome I ^{er} . — Affaires sociales et solidarité nationale : santé	Louis Lareng.
Tome II. — Affaires sociales et solidarité nationale : solidarité nationale	Joseph Legrand.
Tome III. — Affaires sociales et solidarité nationale : famille et population	Henri Bayard.
Tome IV. — Affaires sociales et solidarité nationale : handicapés	Louis Besson.
Tome V. — Affaires sociales et solidarité nationale : personnes âgées.	Jean Laborde.
Tome VI. — Affaires sociales et solidarité nationale : population immigrée	Jean-Michel Belorgey.
Tome VII. — Affaires sociales et solidarité nationale : travail	Michel Coffincau.
Tome VIII. — Affaires sociales et solidarité nationale : emploi	Mme Marie-France Lecuir. MM.
Tome IX. — Affaires sociales et solidarité nationale : rapatriés	Gérard Collomb.
Tome X. — Anciens combattants	Jean Falala.
Tome XI. — Culture	Rodolphe Pesce.
Tome XII. — Départements et territoires d'outre-mer : régime social.	Marcel Garrouate.

Tome XIII. — Education nationale : orientations générales	Bernard Derosier.
Tome XIV. — Education nationale : enseignements primaire et secondaire	Jacques Brunhes.
Tome XV. — Education nationale : universités	Jacques Santrot.
Tome XVI. — Education nationale : enseignement technique	Jean-Paul Fuchs.
Tome XVII. — Education nationale : éducation physique et sportive	Marcel Dehoux.
Tome XVIII. — Formation professionnelle (fascicule budgétaire : services du Premier ministre, services généraux)	Antoine Gissingier.
Tome XIX. — Industrie et recherche : recherche	Jean-Pierre Sueur.
Tome XX. — Premier ministre : Droits de la femme (fascicule budgétaire : services du Premier ministre, services généraux)	Mme Ghislaine Toutain.
Tome XXI. — Premier ministre : communication (fascicule budgétaire : services du Premier ministre, services généraux)	Jean-Michel Boucheron (Charente).
Tome XXII. — Premier ministre : radio-télévision	Georges Hage.
Tome XXIII. — Premier ministre : environnement et qualité de la vie.	Etienne Pinte.
Tome XXIV. — Relations extérieures : relations culturelles	Bernard Bardin.
Tome XXV. — Temps libre, jeunesse et sports : jeunesse et sports	Charles Haby.
Tome XXVI. — Temps libre, jeunesse et sports : temps libre	Daniel Chevallier.
Tome XXVII. — Urbanisme et logement : logement social	Pierre Godefroy.
Tome XXVIII. — Prestations sociales agricoles	Germain Gengenwin.

Avis

présenté au nom de la commission des affaires étrangères.

Tome I. — Relations extérieures	Mme Véronique Neiertz.
Tome II. — Relations extérieures : Coopération et développement	MM. Roland Bernard.
Tome III. — Relations extérieures : Relations culturelles	Xavier Deniau.
Tome IV. — Relations extérieures : Affaires européennes	Jacques Mellick.
Tome V. — Commerce extérieur et tourisme. Commerce extérieur. (Fascicule budgétaire : Economie, finances et budget, services financiers)	Théo Vial-Massat.
Tome VI. — Affaires sociales et solidarité nationale : Population immigrée	François Asensi.
Tome VII. — Agriculture	Bernard Poignant.
Tome VIII. — Culture	Guy Vadepied.
Tome IX. — Défense	Pierre Lagorce.
Tome X. — Transports : Mer	Alain Madelin.

Avis

présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Tome I. — Défense : Politique de défense de la France	MM. Jacques Huyghues des Etages.
Tome II. — Défense : Section commune. — Budget annexe des dépenses	Pierre Mauger.
Tome III. — Défense : Section forces terrestres	Jean Combastel.

Tome IV. — Défense : Section marine	Joseph Gourmelon.
Tome V. — Défense : Section air ..	Loïc Bouvard.
Tome VI. — Défense : Section gendarmerie	Robert Aumont.
Tome VII. — Premier ministre : Secrétariat général de la défense nationale	Jacques Huyghues des Etages.

Avis

présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Tome I. — Justice : administration centrale et services judiciaires ..	MM. Louis Maisonnat.
Tome II. — Justice : administration pénitentiaire et éducation surveillée	Gilbert Bonnemaïson.
Tome III. — Intérieur et décentralisation : administration générale et collectivités locales	Claude Wolff.
Tome IV. — Intérieur et décentralisation : sécurité	Bertrand Delanoë.
Tome V. — Premier ministre : Fonction publique (fascicule budgétaire : services du Premier ministre, services généraux)	Georges Labazéc.
Tome VI. — Départements et territoires d'outre-mer : départements d'outre-mer	Pierre Bourguignon.
Tome VII. — Départements et territoires d'outre-mer : territoires d'outre-mer	René Rouquet.

Avis

présenté au nom de la commission de la production et des échanges.

Tome I. — Agriculture : dépenses ordinaires	MM. Charles Pistre.
Tome II. — Agriculture : dépenses en capital	Roland Huguët.
Tome III. — Commerce et artisanat.	Jean-Pierre Destrade.
Tome IV. — Commerce extérieur et tourisme. — Commerce extérieur (fascicule budgétaire : économie, finances et budget, services financiers)	Alain Mayoud.
Tome V. — Commerce extérieur et tourisme : tourisme	Jean Bégault.
Tome VI. — Départements et territoires d'outre-mer	Victor Sablé.
Tome VII. — Economie, finances et budget : consommation	Maurice Cornette.
Tome VIII. — Industrie et recherche : recherche	Robert Chapuis.
Tome IX. — Industrie et recherche : industrie	André Billardon.
Tome X. — Industrie et recherche : énergie	Albert Chaubard.
Tome XI. — Postes, télécommunications et télédiffusion	Jean Jarosz.
Tome XII. — Premier ministre : environnement et qualité de la vie ..	René La Combe.
Tome XIII. — Premier ministre : Plan, aménagement du territoire et économie sociale	Robert de Caumont.
Tome XIV. — Prestations sociales agricoles	René André.
Tome XV. — Transports : transports intérieurs	Jean Bernard.
Tome XVI. — Transports : aviation civile et météorologie	Claude Labbé.
Tome XVII. — Transports : mer ..	André Duroméa.
Tome XVIII. — Urbanisme et logement	Guy Malandain.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 6 octobre 1983.

1^{re} séance : page 3819 ; 2^e séance : page 3847.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 36, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
88	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
89	Questions	91	361	
Documents :				
87	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 87 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	162	224	
Sénat :				
88	Débats	110	270	
89	Documents	506	914	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ;
celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)